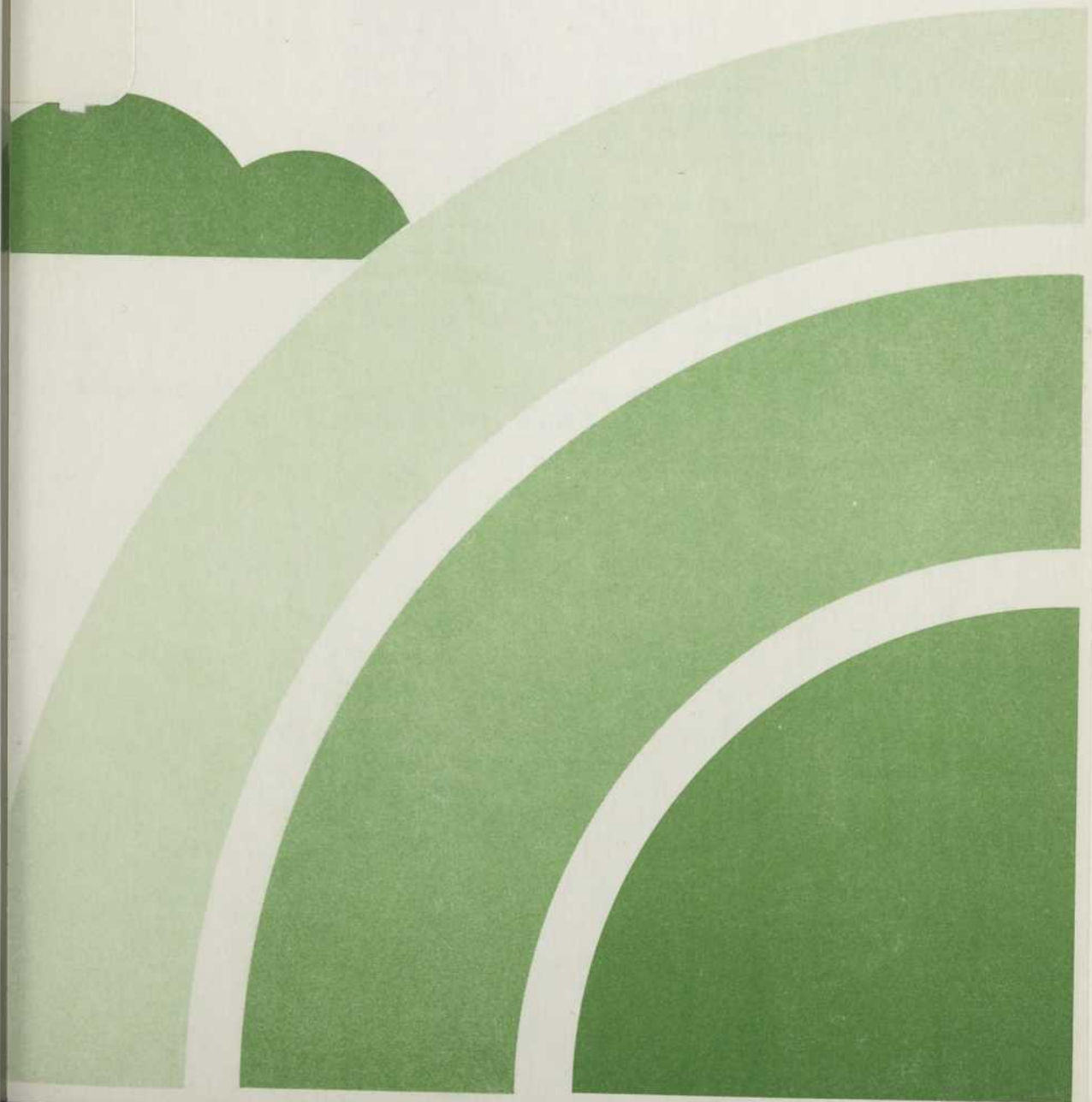


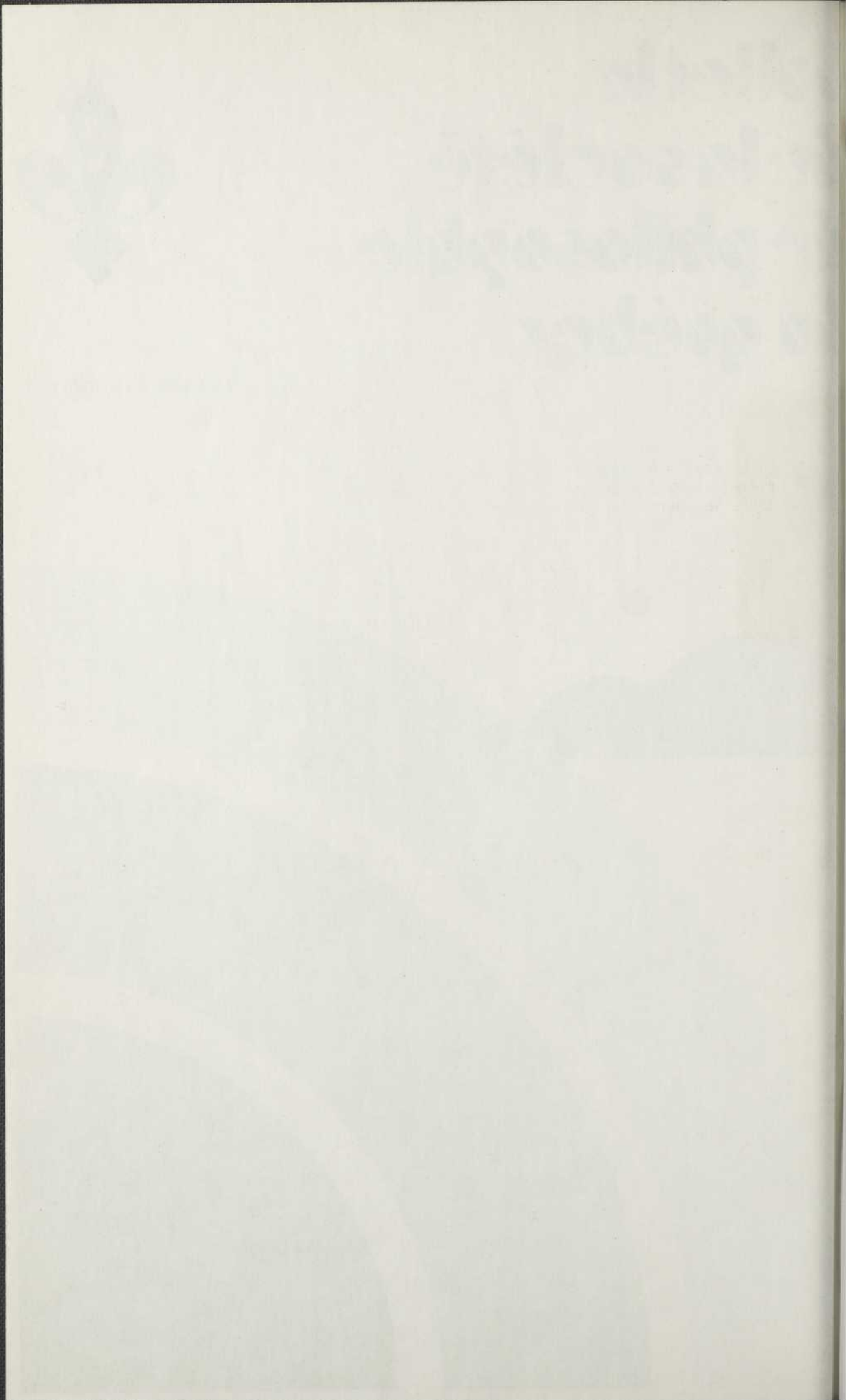
bulletin  
de la société  
de philosophie  
du québec



volume 2 numéro 3

R  
254





PER  
S-254  
/s

Bulletin  
de la  
Société de Philosophie du Québec

Directeur : Raymond Brouillet (U. Laval)

Comité de rédaction : Yvan Cloutier (Cégep de Sherbrooke)  
Paul Germain (U. Concordia)  
Pierre Gravel (U. de Montréal)  
Claude Panaccio (UQTR)  
Paul-André Quintin (UQTR)

Le Conseil d'Administration du bulletin est constitué par le Conseil d'Administration de la Société de Philosophie du Québec, qui comprend, outre les personnes sus-mentionnées :

Maurice Bailly (Cégep F.X.Garneau)  
Guy Bouchard (U. Laval)  
Venant Cauchy (U. de Montréal)  
Pierre Laberge (U. d'Ottawa)  
Claudette Lafond (Cégep de Rimouski)  
Maurice Lagueux (U. de Montréal)  
Alain Lallier (Cégep de Trois-Rivières)  
Georges Legault (Cégep Bois-de-Boul.)  
Robert Nadeau (UQAM)  
Bernard Ouellet (Cégep de Hull)  
Jacques Plamondon (U. de Sherbrooke)  
Maurice Rainville (U. de Moncton)  
Claude Savary (UQTR)  
Louis Valcke (U. de Sherbrooke)  
Claude Vallières (Cégep de Chicoutimi)

Siège Social : 2910, Boul. Edouard Montpetit,  
Montréal 101, Québec.

1976

Le Comité de rédaction a été constitué par le Comité de rédaction de l'Université de Québec en 1976.

Le Comité de rédaction a été constitué par le Comité de rédaction de l'Université de Québec en 1976.

Le Comité de rédaction a été constitué par le Comité de rédaction de l'Université de Québec en 1976.

Le Comité de rédaction a été constitué par le Comité de rédaction de l'Université de Québec en 1976.

Bulletin  
de la  
Société de Philosophie du Québec

Volume II, numéro 3

Mai 1976

SOMMAIRE

	Pages
Informations : .....	4
- Colloque : Philosophie et psychologie .....	5
- IIIe Congrès annuel de la S.P.Q. ....	6
- Programme .....	6
- Résumés des communications libres .....	9
- Assemblée générale : ordre du jour proposé .....	13
- Modifications aux statuts proposées .....	13
- Autres colloques et congrès .....	15
- Création d'un prix annuel de la S.P.Q. ....	16
Documents : Autour du "Dossier Philosophie" .....	18
- Présentation .....	18
- Exposé du président de la S.P.Q. au congrès de nov. 1975 ..	19
- Mémoires des départements de philosophie	
- Université McGill .....	24
- Université de Montréal .....	26
- Université du Québec à Trois-Rivières .....	48
- Université de Sherbrooke .....	71
Directives pour la présentation d'un manuscrit au bulletin .....	79

## INFORMATIONS

A cause de l'abondance du matériel publié dans la deuxième partie de ce numéro, les chroniques régulières "Informations régionales", "Publications récentes" et "Du côté des revues" seront provisoirement suspendues le temps d'un numéro. La chronique "Informations" sera donc presque entièrement consacrée aux nombreux colloques et congrès qui marquent la fin de l'année académique.

Qu'il nous soit permis cependant à titre exceptionnel de signaler avec regret la disparition du Cercle de Philosophie de Trois-Rivières, annoncée le mois dernier par son président-fondateur, monsieur Alexis Klimov, professeur au département de philosophie de l'UQTR. On sait que le Cercle tenait des activités régulières depuis maintenant onze ans.

COLLOQUE : PHILOSOPHIE ET PSYCHOLOGIE

Le colloque intitulé "Philosophie et psychologie" qui devait se tenir à l'Université du Québec à Montréal les 6 et 7 mars derniers sous les auspices conjointes de cette institution et de la S.P.Q. a dû être contremandé à cause de la grève des employés de soutien de l'UQAM. Plusieurs avis à cet effet ont été publiés dans les principaux journaux de Montréal les 4 et 5 mars. Les personnes qui se seraient tout de même déplacées pour se heurter à une porte close sont priées d'accepter les excuses des organisateurs du colloque ; elles comprendront certainement que les circonstances en l'occurrence étaient absolument incontrôlables.

La S.P.Q. cependant est heureuse d'annoncer que ce colloque sera repris à l'automne prochain, sans doute au mois d'octobre. Les dates exactes et les modifications au programme, s'il y a lieu, seront rendues publiques aussitôt que possible.

### IIIe CONGRES ANNUEL DE LA S.P.Q.

Comme on sait, le IIIe congrès annuel de la S.P.Q. se tiendra cette année encore dans le cadre de l'ACFAS, à l'Université de Sherbrooke du 12 au 14 mai.

Toutes les activités auront lieu au Pavillon des Sciences de l'Education.

#### PROGRAMME

Mercredi, 12 mai 1976.

10:00h. - 12:00h.

Atelier I : NEUROLOGIE ET LOGIQUE Salle 2

Présidence : L. Valcke (U. de Sherbrooke)

Participants : G. Boudrias (Cégep de Sherbrooke)  
J. Thorpe (U. d'Ottawa)  
J.P. Landry (Cégep de Sherbrooke)

Atelier II : HISTOIRE DE LA BIOLOGIE ET ECOLOGIE Salle 3

Présidence : C. Panaccio (UQTR)

Participants : M.-M. Chornet (Cégep de Sherbrooke)  
Fr. Duchesneau (U. d'Ottawa)

13:30h. - 15:30h.

Table ronde : IMPACT DE LA MEDECINE Salle 154

Présidence : M. Gagnon (U. de Sherbrooke)

Participants : Y. Martin (Recteur de l'U. de Sherbrooke)  
J. Dufresne (Directeur de "Critère")  
Chr. Fisch (C.H.U. de Sherbrooke)

16:00h. - 18:30h.

Communications libres - # 1 Salle 2

Présidence : P.A. Quintin (UQTR)

Participants : - G.A. Legault (Cégep Bois-de-Boulogne)  
La fonction illocutoire des énoncés de valeur.  
16:00h. à 16:50h.  
- J.G. Meunier (UQAM)  
Problèmes d'analyse systématique du discours idéologique.  
16:50h. à 17:40h.  
N.B. Rétroprojecteur.

- C. Panaccio (UQTR)  
Idéologie et connotation. A propos de  
Système de la mode de Roland Barthes.  
17:40h. à 18:30h.

Communications libres - # 2

Salle 3

Présidence : Y. Cloutier (Cégep de Sherbrooke)

- Participants : - P. McCormick (U. d'Ottawa)  
Quatre concepts philosophiques des objets esthétiques.  
16:00h. à 16:50h.
- P. Gravel (U. de Montréal)  
Le Phèdre et la structure du désir.  
16:50h. à 17:40h.
  - B. Pruche (U. de Sherbrooke)  
Méthode et spécificité d'une philosophie de l'art.  
17:40h. à 18:30h.

Jeudi, 13 mai 1976.

9:30h. - 12:00h.

Atelier I : ETHIQUE ET LANGAGE

Salle 2

Présidence : L.-Marcil-Lacoste (U. McGill)

- Participants : C. Panaccio (UQTR)  
Sh. Mullett (U. Concordia)  
G. Désautels (U. McGill)

Atelier II : PLURALISME ETHIQUE ET SOCIETE

Salle 3

Présidence : C. Savary (UQTR)

- Participants : J.M. Samson (UQAM)  
J.P. Brodeur (UQAM)  
M. Dufour (Cégep Maisonneuve)

13:30h. - 15:30h.

Table ronde : L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE ET LA QUESTION  
DE SES FONDEMENTS.

Salle 154

Présidence : J. Goulet (U. de Sherbrooke)

- Participants : C. Lamonde (M.E.Q.)  
R. Nadeau (UQAM)  
L. Ducharme (U. d'Ottawa)

16:00h. - 16:50h.

Communication libre - # 3

Salle 2

Présidence : Sh. Mullett (U. de Concordia)

Participant : J.N. Kaufmann (UQTR)  
Structure et métamorphose.

Vendredi, 14 mai 1976.

9:30h. - 12:00h.

Communications libres - # 4

Salle 2

Présidence : J. Tchao (U. de Sherbrooke)

Participants : - R. Lambert (UQAM)

Le principe déterminant des droits de l'homme :  
la raison ou les rapports de forces.

9:30h. à 10:20h.

- L. Marcil-Lacoste (U. McGill)

Echec de l'affirmation pluraliste.

10:20h. à 11:10h.

- J.G. Meunier (UQAM)

Problèmes théoriques de la lecture du matérialisme dialectique.

11:10h. à 12:00h.

N.B. : Rétroprojecteur.

Communications libres - # 5

Salle 3

Présidence : B. Pruche (U. de Sherbrooke)

Participants : - J. Theau (U. d'Ottawa)

La philosophie mathématique de H. Poincaré.

9:30h. à 10:20h.

- Th. Geraets (U. d'Ottawa)

Le retour à l'expérience perceptive et le sens du  
primat de la perception.

10:20h. à 11:10h.

- Y. Gauthier (U. de Montréal)

Philosophie et fondements constructivistes de la logique.

11:10h. à 12:00h.

13:30h. - 15:30h.

Assemblée générale de la Société de Philosophie du Québec (S.P.Q.) Salle 154

RESUMES DES COMMUNICATIONS LIBRES.

B. PRUCHE, Département de Philosophie, Faculté des Arts, U. de Sherbrooke, Qué. Méthode et spécificité d'une Philosophie de l'Art.

Dégagée de toutes les catégories "esthétiques", une Philosophie de l'Art a pour méthode d'aboutir à une définition de l'Art à partir de toutes les oeuvres de tous les temps et de tous les arts, et non en fonction ni du Beau, ni du Sublime ou Gracieux, ni de la sensibilité esthétique; ce qui suppose la mise en place de "voies d'accès" à l'oeuvre d'art : ici, on en proposera quatre réparties à plusieurs niveaux. - L'Art sera défini comme étant "l'ensemble des démarches, orientées et motivées, qui tendent expressément à conduire un être d'un néant initial à son achèvement". Il est dialectiquement constitué par : l'acheminement de l'oeuvre; la décision finale d'achèvement; la totalité des actes (inconscients pour la plupart) implicitement orientés, mais exacts et très précis qui président au surgissement de l'oeuvre et en assurent l'indubitable présence. Chez l'artiste, il répond à une "nécessité intérieure" qui en est l'essentiel irremplaçable. - L'art n'est ainsi ni dans l'ordre du "dire", ni dans celui des moyens de communication ou d'expression : ce n'est pas une "méta-langue". Il est tout entier dans l'ordre créateur du "faire".

Y. GAUTHIER, Département de Philosophie, Université de Montréal. Philosophie et fondements constructivistes de la logique.

La logique "élémentaire", logique des connecteurs et logique des prédicats du premier ordre, n'est-elle qu'une "commodité" linguistique, comme Quine le voudrait, ou bien doit-on en trouver une justification qui va au-delà du pragmatisme? D'autre part, les thèses traditionnelles en philosophie de la logique n'allouent à la logique intuitionniste que la portion congrue. Un point de vue constructiviste renverse cette perspective et accorde la priorité à une logique du local. La réinterprétation "localiste" des connecteurs et des quantificateurs commande une relativisation de la logique classique standard qui est essentiellement non-locale. Les résultats indiqués sont exposés dans deux ouvrages sous presse sur les fondements des mathématiques et la logique formelle ainsi que dans un article à paraître dans le Zeitschrift für Mathematische Logik und Grundlagen der Mathematik.

TH. GERAETS, Faculté de Philosophie, Université d'Ottawa. Le retour à l'expérience perceptive et le sens du primat de la perception.

En nous interrogeant sur les raisons qui motivent, chez Merleau-Ponty, le retour à l'expérience perceptive, nous découvrons la double visée présente dans la Phénoménologie de la perception : étude de l'expérience perceptive, mais aussi premier essai d'une nouvelle philosophie, tendant à exprimer toute la variété de l'expérience, sans que cette expression s'emporte dans des significations immobilisées, mortes.

Le privilège de la perception, exprimé quelquefois en la qualifiant de "savoir absolu", doit être compris dans ce contexte: le sens du primat de la perception, c'est que, replacé en elle, tout concept reprend sa vie, reste ouvert. Ici, il devient nécessaire de distinguer entre les divers sens que prend le terme "perception" sens que prend le terme "perception" au cours de la recherche et de dégager, notamment, le sens de la "foi perceptive".

P. GRAVEL, département de philosophie, Université de Montréal, Le Phèdre et la Structure du Désir.

La première partie du Phèdre de Platon présente en les enchaînant trois discours qui entendent cerner, et dans la perspective du platonisme, y réussissent assez bien, l'être du désir. Notre question: quelle figure peut-on en extraire? Comment cette figure se manifeste-t-elle et que met-elle en cause? Voilà le sujet que nous tenterons de développer en faisant de cette figure du désir platonicien l'exemplaire et le simulacre du désir philosophique.

J.N. KAUFMANN, Université du Québec à Trois-Rivières, Structure et métamorphose.

Il s'agit d'examiner l'argument qui réduit l'analyse structurale à n'être que synchronie et analyse statique et à se trouver dans l'incapacité de fournir une explication en termes de structures des transformations mêmes de la structure (métamorphoses). Cette position est récusée par JAKOBSON et MARTINET qui prétendent identifier des "tendances à l'évolution" des structures. Mais, d'une part, ils manquent d'identifier les propriétés structurelles responsables du changement; d'autre part ils ne voient pas comment ces tendances sont compatibles avec la supposée indétermination historique de l'évolution d'une langue. Pour résoudre ces problèmes, on peut se servir de l'analyse de DELATTRE qui recourt à des concepts de la théorie des graphes et définit explicitement un certain nombre de propriétés (formelles) caractérisant la "connexité" des structures. Elles permettent de formuler des lois de transformation à structure variable. Mais un examen critique découvre des présuppositions philosophiques concernant une téléonomie immanente à une telle théorie des métamorphoses et montre qu'il s'agit d'une explication spéculative et unilatérale des transformations, et que le structuralisme échoue dans cette dernière tentative de récupérer la dimension dynamique des structures.

ROGER LAMBERT, département de philosophie, Université du Québec à Montréal, Le principe déterminant des droits de l'homme: la raison ou les rapports de forces.

L'enjeu de cette étude: si le droit est surtout un produit de la raison, il revêt un caractère de nécessité et l'avenir des peuples repose

sur son développement ; si au contraire il n'est que la résultante d'un rapport de forces, affrontement des groupes de pression ou lutte des classes, il répond aux intérêts des plus forts et par suite maintient ou accroît les inégalités existantes. Les diverses formes du droit où la raison s'affirme comme déterminante : le droit naturel; le droit comme réalisation du concept de liberté, Hegel; le positivisme juridique contemporain. Point commun à ces théories : elles présentent le droit comme le principal facteur de l'ordre social. Critique. Le matérialisme historique enracine le droit dans les conditions matérielles d'existence et lui assigne une fonction idéologique; il rejoint donc le deuxième membre de l'alternative : le droit contemporain est issu du rapport des forces en présence. Dès lors, pour comprendre le droit, il faut le saisir dans son articulation dialectique aux instances économique et politique. Que révèle cet instrument d'analyse appliqué au traitement des informations relatives à l'évolution actuelle du droit dans un mode de production capitaliste à unités monopolistes? La contribution du droit est-elle d'asservir ou de libérer?

G.A. LEGAULT, Cégep Bois-de-Boulogne, Montréal. La fonction illocutoire des énoncés de valeur.

L'utilisation systématique des catégories du langage léguées par la philosophie contemporaine nous oblige à repenser la fonction du jugement de valeur. En cherchant à appliquer les catégories de jugement de fait et de jugement de valeur aux énoncés d'un langage particulier tel celui de la publicité, nous avons rencontré quelques situations particulières qui exigent de revoir la notion de jugement de valeur dans le contexte global de la communication. Le langage de la publicité utilise des énoncés qui ne sont pas ou qui ne devraient pas tous être considérés comme des jugements de fait ou des jugements de valeur. La fréquence des actes illocutoires tels la question, le conseil, l'invitation laisse entrevoir des actes mixtes. Le conseil, par exemple, peut porter sur un fait ou sur une valeur. C'est pourquoi la notion traditionnelle de jugement de valeur doit être révisée à la lumière des autres actes illocutoires. On doit en arriver à cerner la fonction illocutoire qui lui serait propre. Le jugement de valeur comme tout acte illocutoire est implicite ou explicite. Sa formulation explicite la plus fréquente semble être celle de la recommandation.

P. McCORMICK, Faculté de Philosophie de l'Université d'Ottawa. Quatre concepts philosophiques des objets esthétiques.

Après avoir formulé une question particulière sur le statut ontologique des objets esthétiques surtout dans le domaine de la poésie, cette communication aborde les critiques de quatre réponses divergentes. On pourrait énoncer ces réponses de la façon suivante : (1) un psychologisme esthétique d'après Dilthey, (2) un ontologisme esthétique d'après Ingarden, (3) une herméneutique esthétique d'après Gadamer, et (4) une métaphysique des objets esthétiques qui sera la réponse argumentée et provisoire de l'auteur.

J.G. MEUNIER, Département de Philosophie, UQAM. Problèmes d'analyse systématique du discours idéologique.

Comment peut-on analyser rigoureusement l'idéologie. Encore faut-il savoir préciser ce qu'est une idéologie, tout discours est-il idéologique? Le présent travail tentera de décrire une procédure d'analyse de l'idéologie, inspirée des travaux de sémiologie, mais surtout des modèles de compréhension automatique du langage naturel.

J.G. MEUNIER, Département de Philosophie, UQAM. Problèmes théoriques de lecture du matérialisme dialectique.

Dans une perspective marxiste, toute production théorique est liée à ses conditions d'existence matérielles. Cette thèse doit aussi s'appliquer à la production théorique marxiste. Mais comment la réaliser? Nous tenterons de présenter dans cette communication, les divers types de solutions à cette thèse, et nous essayerons d'élaborer divers concepts pour une lecture plus systématique du matérialisme dialectique comme programme concepteur du matérialisme historique.

C. PANACCIO, Département de philosophie, Université du Québec à Trois-Rivières. Idéologie et connotation. A propos de "Système de la mode" de Roland Barthes.

Roland Barthes définit l'idéologie comme "la forme des signifiés de connotation". On analysera ici la façon dont cette définition s'opérationnalise dans l'analyse du système de la mode écrite et plus particulièrement de l'idéologie de mode. On se demandera notamment : 1) quels critères sont fournis par Barthes a) pour reconnaître un phénomène de connotation; b) pour découvrir le(s) signifié(s) de connotation; c) pour valider les énoncés de l'analyste. (on verra que ces critères sont très peu rigoureux); 2) si la description de l'idéologie de mode permet de préciser la définition théorique de l'idéologie et d'entrevoir une théorie de la structure de l'idéologie.

JEAN THEAU, Faculté de Philosophie, Université d'Ottawa. La philosophie mathématique d'Henri Poincaré et le principe d'induction complète.

Personne n'a contesté à Poincaré le génie mathématique mais sa longue polémique avec les "logiques nouvelles" et ses sarcasmes sur le "péanien" ont souvent fait de lui, aux yeux de nos contemporains, le symbole d'une philosophie mathématique périmée. Il arrive cependant en philosophie comme en stratégie que des combats d'arrière-garde se changent en combats d'avant-garde et, puisque le triomphe du logicisme mathématique apparaît aujourd'hui plus douteux que naguère, les idées de Poincaré reprennent un intérêt inattendu. Nous voudrions montrer en nous appuyant sur les articles que Poincaré a consacrés aux rapports

des mathématiques et de la logique, ou plus spécialement au principe d'induction complète, qu'il s'agit d'un intérêt mérité. Car ce n'était ni par ignorance ni par mésintelligence, mais pour de bonnes raisons, que le mathématicien philosophe se refusait à faire du principe d'induction soit une définition, soit un théorème, mais le maintenait parmi les axiomes a priori de la pensée. Nous essaierons de mettre en relief la cohérence et la force, tant positive que critique, de ses raisons. Car Poincaré pensait avoir démontré non sans doute l'imperméabilité du nombre à la logique, mais la spécificité et l'irréductibilité logiques de cette notion ainsi que des raisonnements qu'elle fonde.

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI : ORDRE DU JOUR PROPOSE :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale.
3. Rapport du Bureau de direction.
4. Amendements aux statuts (voir plus loin).
5. Création d'un prix de la S.P.Q.
6. Rapports entre la S.P.Q. et la revue Philosophiques.
7. Rapport du Comité de Nomination et élections :
  - a) du bureau de direction;
  - b) au conseil d'administration.
8. Varia.

MODIFICATIONS AUX STATUTS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE.

1. Considérant que le nombre des représentants des régions de l'Acadie et de Montréal sur le Conseil d'Administration est disproportionné par rapport au nombre des membres effectifs ou potentiels de la S.P.Q. dans ces régions;  
 Considérant qu'une modification des statuts quant au nombre des représentants régionaux (pour les régions concernées) ne saurait causer préjudice à qui que ce soit ;  
 il est proposé Que l'article 18 des statuts soit modifié et qu'on y lise : "Acadie (1), Montréal (4)" au lieu de "Acadie (2), Montréal (3)".
2. Considérant que le texte des statuts est demeuré imprécis sur le "Comité des nominations" à la suite des amendements votés lors de l'assemblée générale du 9 mai 1974;  
 Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de la S.P.Q. par une procédure précise de renouvellement des membres du Conseil d'Administration;  
 il est proposé Que l'article 28 d) soit modifié et qu'on y lise : "il (le C.A.) forme le Comité des Nominations et tout comité "ad hoc" qu'il juge nécessaire et s'assure de la réalisation de leurs mandats".

3. Considérant l'existence de membres institutionnels dans la S.P.Q.;  
Considérant la nécessité de préciser les rôles et privilèges de ces membres;

Considérant toutefois la nécessité actuelle de maintenir l'article 14 qui dit que "seuls les membres ordinaires ont droit de voter ou d'être élus aux divers postes de la Société";

il est proposé Que l'article 8 des statuts soit modifié par l'ajout de la phrase suivante : "Ces membres seront particulièrement associés aux opérations d'information et de recrutement de la S.P.Q.. En outre, par rapport aux groupes non-membres, leurs projets seront considérés en priorité quand il s'agira d'organiser des activités conjointes ou de préparer des publications".

4. Considérant la nécessité de préciser les rôles et responsabilités respectives du Comité des Nominations et de l'Assemblée Générale quant aux élections;

il est proposé Que l'article 25 des statuts soit modifié et que la dernière phrase se lise comme suit : "Tous les officiers sont élus par l'Assemblée Générale annuelle à partir des candidatures soumises d'une part par le Comité des Nominations et d'autre part par l'Assemblée Générale elle-même".

AUTRES COLLOQUES ET CONGRES.

Colloque interdisciplinaire sur la santé.

La revue Critère, en collaboration avec le Collège Ahuntsic organise les 4, 5 et 6 juin prochain au centre d'Art d'Orford un "Colloque interdisciplinaire sur la santé" que les organisateurs décrivent de la façon suivante : "Il s'agit d'un colloque sur la santé, non sur la médecine. Sur cette santé qui, on vient de le redécouvrir, est l'affaire de tous. Dans un climat libre de tout intérêt de groupes professionnels, politiques ou idéologiques, dans une atmosphère favorable aux échanges vivants et à la créativité, les participants seront invités à préciser les premiers termes d'un nouveau contrat médical".

Le colloque est ouvert à tous. Pour plus d'informations, s'adresser à :

Colloque interdisciplinaire sur la santé  
Revue Critère  
Collège Ahuntsic  
9155, rue St-Hubert  
Montréal. Qué.  
Tél.: (514)389-5921, poste 224.

Congrès annuel de l'Association Canadienne de Philosophie.

Ce congrès se tiendra à l'Université Laval à Québec du 2 au 5 juin prochain. En plus des communications libres, l'ACP annonce la tenue d'au moins trois sessions conjointes, dont deux seront organisées en collaboration avec la Société canadienne d'Histoire et de Philosophie des sciences (sur la notion de paradigme scientifique, et sur la dualité internalisme/externalisme en histoire des sciences), et une en collaboration avec la Société canadienne des études classiques (sur Alexandre d'Aphrodise). On prévoit aussi des sessions spéciales sur l'analyse de textes par ordinateurs, sur la logique, sur les femmes et la philosophie, sur les carrières en philosophie et sur la psychanalyse.

Pour toute information supplémentaire, s'adresser à :

L'Association Canadienne de Philosophie  
1390 ouest, rue Sherbrooke  
Montréal. Qué.  
H3G 1K2

Congrès annuel de la Société d'histoire et de Philosophie des sciences.

Ce congrès se tiendra du 3 au 5 juin prochain à l'Université Laval à Québec. On prévoit entre autres deux sessions conjointes avec l'Association canadienne de Philosophie (cf. plus haut).

Pour informations supplémentaires, concernant le programme, s'adresser à :

M. Claude Savary  
Département de Philosophie  
Université du Québec à Trois-Rivières  
C.P. 500, Trois-Rivières. Tél.: (819)376-5216

## CREATION D'UN PRIX ANNUEL DE LA S.P.Q.

N.D.L.R. L'Assemblée Générale de la S.P.Q. tenue le 2 novembre 1975 avait adopté la proposition suivante : "Que la S.P.Q. décerne annuellement un prix pour signaler la valeur d'un ouvrage de philosophie publié par un auteur québécois". Depuis lors, le Conseil d'administration s'est penché sur les modalités d'attribution de ce prix et il adoptait à sa réunion du 14 février dernier le document de travail suivant qui sera soumis à l'Assemblée Générale du 14 mai prochain.

NOM : Prix "Louis Jolliet" (note 1)

### 1. Objectif :

Favoriser la publication et la diffusion d'ouvrages en philosophie. Une priorité sera accordée aux ouvrages publiés au Québec.

### 2. Eligibilité :

- a) Les ouvrages éligibles devront être publiés en français par un auteur québécois, francophone-canadien, ou un auteur rattaché à une maison d'enseignement francophone ou partiellement francophone du Québec ou du Canada. Pour les ouvrages collectifs, la majorité des auteurs doivent répondre à ces critères.
- b) sont recevables les ouvrages publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant l'attribution du prix.
- c) seront retenus les ouvrages qui répondent à une des conditions suivantes :
  - 1) présentés par les auteurs
  - 2) que le jury jugera bon de retenir
  - 3) présentés par un membre de la S.P.Q.
- d) les ouvrages soumis après le 1er mars pourront être refusés par le jury.
- e) les membres du bureau de direction de la S.P.Q. en fonction lors de la nomination du jury ne sont pas éligibles.
- f) les membres du jury ne sont pas éligibles.

### 3. Jury :

- a) Désignation. Le bureau de direction nomme les membres du jury avant le 31 décembre de chaque année.
- b) Composition. Le jury est composé de cinq (5) membres, dont un membre (au moins) doit être rattaché à un Cégep et un membre (au moins) rattaché à une université; il ne peut y avoir plus d'un (1) membre par institution.
- c) Les noms des membres du jury ne sont divulgués que lors de l'attribution du prix.
- d) La décision du jury est sans appel.
- e) Le jury peut ne pas accorder le prix s'il considère que les oeuvres soumises ne répondent pas à ses critères.

#### 4. Attribution

La décision du jury sera connue dans le cadre de l'Assemblée Générale régulière de la S.P.Q., à savoir l'Assemblée Générale la plus rapprochée de la fin de l'année académique.

(note 1) Le prix portera ce nom après vérification.

DOCUMENTS :AUTOUR DU "DOSSIER PHILOSOPHIE"Présentation.

On se souviendra qu'en avril 1974, le Conseil des Universités confiait à un groupe de travail le soin de mettre à jour et d'étudier le dossier de l'enseignement de la philosophie (aux 2e et 3e cycles) dans les universités du Québec. Le dépôt du rapport de ce groupe, aujourd'hui connu sous le nom de Dossier Philosophie ou Rapport Cazalis-Gendreau, fut suivi d'une opération de consultation menée par le Conseil des Universités auprès des départements universitaires de philosophie et auprès des diverses administrations universitaires. A notre connaissance, quatre départements ont jusqu'ici répondu à cette consultation : il s'agit des départements de philosophie de l'Université McGill, de l'Université de Montréal, de l'UQTR et de l'Université de Sherbrooke. Nous publions ici intégralement les mémoires soumis par ces quatre départements. On trouvera également, en guise d'introduction à la lecture de ces mémoires, le texte d'un exposé présenté par M. Paul-André Quintin, président de la S.P.Q., lors du congrès spécial de la S.P.Q. au mois de novembre dernier.

Comme nous avons déjà publié la liste des recommandations mises de l'avant par le Dossier Philosophie, nous n'avons pas jugé bon de la reprendre ici et nous renvoyons à ce propos le lecteur au vol.2, no 1. du Bulletin de la S.P.Q., pp. 24-26.

EXPOSE DU PRESIDENT DE LA S.P.Q.INFORMATION-DEBAT

Notre intention première, lors de l'organisation de ce débat-information, c'était de fournir aux Universités l'occasion de formuler leurs réactions au Dossier Philosophie (de la même façon que nous fournissions aussi aux Cégeps, plus précisément à la coordination provinciale de philosophie l'occasion de formuler ses questions ou commentaires sur le Rapport Nadeau). L'idéal aurait été qu'un représentant des départements et facultés de philosophie vienne ici faire le point sur l'ensemble des "réponses" et commentaires sur le dossier en question. Pour diverses raisons, dont le retard de la parution du rapport, le décalage des échéances, les modalités diverses d'organisation des départements et facultés universitaires, l'imprécision ou l'ambiguïté presque habituelle du cheminement d'un dossier de ce type, la synthèse de ces réponses n'est pas encore faite au niveau des universités. Notons par ailleurs qu'il n'existe pas au niveau universitaire un "pendant" de la coordination provinciale. C'est précisément un souhait - et plus qu'un souhait - du Dossier Philosophie. Et l'absence d'un représentant universitaire "attitré" à cette table est peut-être à cet égard un début de réponse des universités. Mais ne préjugeons pas.

Je n'ai donc pas l'intention ici de parler au nom des universités. Je n'en ai aucun droit. Je ne puis pas non plus préjuger si la Société de Philosophie du Québec prendra position sur le sujet et quelle sera sa position. Cette décision appartient à ses membres.

Cependant, sur la base d'un examen attentif du dossier, d'une lecture des commentaires des membres du "panel" consulté, de la connaissance de certains projets de rapports, de conversations avec différents professeurs, il m'est possible d'identifier certains points chauds de ce dossier et d'indiquer ceux qui à mon avis feront certainement l'objet d'une prise de position de la part des départements et facultés de philosophie.

Un premier point concerne la genèse et les motifs de l'élaboration de ce dossier. Pourquoi le Conseil des Universités a-t-il pris l'initiative de le faire élaborer et quelles sont les véritables intentions du Conseil?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le projet est ambigu et que sa formulation est souvent contradictoire. L'un des membres du panel a d'ailleurs posé vigoureusement la question dans ses commentaires à la cinquième version du rapport. Qu'en est-il au juste?

Dans la section sur l'historique et les objectifs du dossier, les auteurs situent leur travail de la façon suivante. Je cite "A l'occasion de la présentation de deux nouveaux programmes, en sociologie et en

philosophie, le Conseil a demandé au Comité des programmes d'établir la problématique de la situation actuelle des programmes et de leur évolution à moyen terme, dans les deux disciplines, notamment au niveau des études graduées.

Plus généralement, au moment où les opérations de planification sectorielles fournissent leurs premiers résultats, il paraît souhaitable au Conseil des universités d'étudier l'opportunité d'une réflexion plus systématique non seulement sur les programmes existants, mais sur les disciplines elles-mêmes. Analysant pour chacune sa dynamique interne, sa contribution au corpus scientifique et son rôle socio-économique, cette démarche préciserait les perspectives de développement des disciplines n'appartenant pas aux secteurs étudiés jusqu'à maintenant. En outre, se situant au niveau de la discipline, elle permettrait de mettre en oeuvre un principe d'auto-planification prôné depuis longtemps par le Conseil des universités; en vertu de ce principe, des membres de la discipline, représentant selon le cas un département ou une faculté, procéderaient périodiquement à son évaluation, avec l'aide si nécessaire d'un organisme central de planification tel que le conseil des universités. Cette évaluation terminée à l'échelle du réseau des universités, il appartiendrait à chacune de celles-ci de situer la discipline dans le développement général de l'établissement.

Ainsi, procédons-nous ici au rodage d'un nouvel outil de planification, qui se caractérise par une collaboration étroite entre les responsables immédiats d'une discipline, professeurs et directeurs de départements, et les responsables de la planification générale, tant au niveau de l'université qu'à celui des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux".

Préconisant un principe d'auto-planification, les auteurs se mettent résolument à la tâche pour procéder au rodage d'un nouvel outil de planification ou, pour employer une expression de monsieur Audet, d'un nouvel outil d'auto-planification dirigée. C'est d'ailleurs à la fin de cette section du dossier qu'apparaît la phrase suivante : "(L'information préliminaire du dossier) devra être étoffée au cours de la prochaine année par les départements de philosophie eux-mêmes, avant tout essai éventuel de planification du développement de la discipline à l'échelle du réseau des universités".

Qu'il s'agisse d'une opération de planification passant par l'évaluation quantitative et qualitative des départements, voilà ce qui ne fait aucun doute. D'autant plus que les auteurs indiquent en page 29 qu'un "comité visiteur" pourrait éventuellement collaborer à une "auto-évaluation" qualitative plus précise du corps professoral de chaque département. (Les professeurs d'Ontario connaissent ce qu'on appelle l'ACAP).

Cette idée de planification, telle qu'exprimée, est inquiétante. Elle le devient encore plus quand, à la lecture du dossier complet, l'on s'aperçoit que les auteurs établissent un bilan qualitatif nettement négatif de la philosophie à l'aide de méthodes quantitatives et proposent

d'emblée des remèdes à ce qu'ils considèrent être les maux de la philosophie. L'auto-planification des départements en prend pour son rhume et ... peut-être aussi la philosophie. Voyons d'abord ce qui en est de ce bilan. Ce sera mon deuxième point.

C'est dans les pages 6 à 24 du dossier que nous apprenons d'abord que le problème qui se pose avec le plus d'acuité n'est pas celui de la définition de la philosophie mais plutôt celui de son rôle au sein de l'université et de la société. Traitant de l'évolution intrinsèque de la philosophie au Québec, les auteurs notent que pour un observateur externe "il ressort de ce tableau l'impression" que jusqu'en 1960, la philosophie pénètre l'université et la société alors que depuis 1960, c'est l'époque du doute et des errements, avec des nuances toutefois : "À regarder de plus près, cependant, il n'est pas évident que les années soixante marquent la fin d'une orthodoxie, celle de l'aristotélicothomisme, et l'avènement d'une philosophie plus libre, plus totale sur le plan historique. Est-il exact par exemple que la philosophie connaîtra désormais la possibilité réelle de questionner authentiquement et philosophiquement sur la vérité?" Et que questionnera-t-elle? Les systèmes, les idées ou la vie québécoise?

Et au moment même où les auteurs semblent reconnaître la légitimité de la diversité de certaines interrogations ("Il est normal de toute façon que les philosophes québécois soient partagés entre ces diverses interrogations...") apparaît la phrase interrogative qui guide le reste du dossier : "Est-il normal par contre que certains départements n'aient pas réussi encore à choisir un nombre restreint d'orientations spécifiques, compte-tenu des orientations des autres établissements du réseau, tout en assumant le pluralisme des objets et des modes d'interrogation philosophique, de même que celui des engagements personnels? La question pourrait être soumise à la réflexion des départements et de leurs membres au cours de la prochaine année".

Nous voilà ainsi au coeur du sujet. Est-il normal, demandent les auteurs qui, par ailleurs, semblent croire dur comme fer "qu'il n'est pas normal". Il suffit de lire le reste du rapport pour s'en convaincre. Une telle interrogation est dans le dossier à la fois une constatation et un jugement. Elle exprime de toute façon une exigence irréalisable et contradictoire en soi, si ce n'est sous l'effet de l'intervention omnipuissante de planificateurs externes.

Le plus surprenant, c'est que de cette question découle une position que l'on retrouve dans tout le dossier : plusieurs universités n'ont pas encore défini de façon rigoureuse leurs champs de spécialisation et il serait souhaitable qu'elles le fassent, tant au niveau de l'enseignement que de la recherche.

On a dit du rapport Nadeau qu'avant d'être un bilan, il était peut-être le reflet des préjugés de certains groupes sociaux et politiques. Il est peut-être utile de noter ici qu'avant d'être un bilan, le dossier Philosophie est l'expression d'une volonté de planification.

Il est certain que les départements de philosophie réagiront vigoureusement à cette analyse incomplète. Le bilan qualitatif de ce qui se fait au Québec en philosophie au niveau universitaire ne se mesure certainement pas à l'impression que peuvent avoir des observateurs externes que, selon la liste des champs de spécialisation fournie par les universités, les départements de philosophie et les professeurs semblent "dispersés" et ne pas savoir où donner de la tête. Le bilan effectif est encore à faire. Pourtant les auteurs du rapport ont déjà des remèdes à apporter. Ce sera mon troisième point.

Constatant, parce qu'ils le veulent bien ainsi, que les départements de philosophie sont "dispersés" de façon anormale et sans d'ailleurs avoir examiné si les professeurs et les étudiants sont aussi perdus qu'ils le croient, les auteurs du rapport proposent que les départements et facultés de philosophie réévaluent ensemble le nombre et la nature de leurs champs de spécialisation. En d'autres termes, ils proposent que chaque département de philosophie se choisisse des spécialités, en tenant compte des autres départements - il y aurait un réseau organique des universités à ce niveau - et que l'ensemble forme un tout complémentaire, sur le modèle des sciences, par exemple : chimie pure à Montréal, chimie organique à Trois-Rivières, biochimie à Québec, etc.

Ce qui est ici en question et ce qui fera certes l'objet de discussions et d'opinions peut-être contradictoires des départements de philosophie, c'est qu'il n'est pas certain qu'une spécialisation à outrance des départements doive être "appliquée" compte tenu des risques de dogmatisme et de stérilité qu'elle peut entraîner. D'autre part, il faut aussi reconnaître que dans le contexte actuel, il est impensable que chaque université prétende continuer à se développer au rythme des années soixante. Il y a certes ici des choix à faire. Mais ce sera aux universités elles-mêmes de prendre leurs risques, d'évaluer les situations, de s'échanger des ressources, etc. Comment pourrait-on prétendre planifier de l'extérieur ces différents éléments?

Sans approfondir la question, j'aimerais finalement noter un quatrième thème qui ne manquera pas de susciter des interrogations et des discussions peut-être passionnées, celui de la recherche individuelle versus la recherche en équipe ou la recherche collective. Le Dossier Philosophie semble à cet égard donner une appréciation négative de ce qui se fait en recherche en philosophie comme si la somme des subventions et le nombre des chercheurs étaient des critères valables pour juger de la recherche en philosophie. Il est fort possible que ce problème soit carrément mal posé dans le texte.

Je termine par les remarques suivantes. Il m'apparaît d'abord que les différents départements de philosophie vont profiter de l'occa-

sion pour formuler leurs positions quant aux conditions actuelles de l'enseignement et de la recherche en philosophie et pour définir plus clairement leurs orientations. Je ne suis pas certain qu'ils vont répondre à toutes les questions qui leur ont été posées, questions qui ne semblent pas toutes pertinentes ou formulées de façon adéquate. Il faudra redéfinir certaines problématiques en insistant peut-être moins que les auteurs du rapport sur la productivité, la rentabilité ou l'efficacité sociale de la philosophie.

Paul-André Quintin  
président de la S.P.Q.

MEMOIRE DU DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE DE L'UNIVERSITE MC GILL.

D'une manière générale, nous croyons que la qualité de l'enseignement et de la recherche en philosophie suppose une variété d'échanges et de formules de coopération. Dans ce contexte, le département de philosophie de l'Université McGill sera heureux d'accentuer sa participation à des rencontres avec des collègues d'autres départements au Québec.

En ce domaine cependant nous tenons à souligner que nous privilégions une démarche flexible qui consiste à tenter de régler les problèmes là où ils se posent et par l'engagement de ceux pour qui ils se posent.

Concernant le contenu et le cadre général du Dossier Philosophie, nous tenons à exprimer les trois réserves suivantes :

1. Le Dossier Philosophie met de l'avant des objectifs de planification et suggère des correctifs de type administratif à des problèmes de réseau. Cette perspective comporte l'inconvénient de privilégier des indices quantitatifs et d'en lire la signification dans un cadre où "le réseau" l'emporte sur la vie départementale.

Nous croyons que s'il est un domaine où l'autonomie des universités et, à l'intérieur des universités, l'autonomie des départements doit avoir un sens, c'est précisément celui de la problématique disciplinaire.

2. Le Dossier Philosophie propose une interprétation historique de la situation de l'enseignement de la philosophie comme s'il s'agissait de déterminer les profits et pertes d'un "empire perdu". Cette interprétation tend à rendre l'activité philosophique prisonnière d'une image sommaire et anachronique des choses, en demandant à la philosophie de trouver son "rôle naturel dans l'université et la société" à partir de couples tels que "triomphalisme VS marginalité", "monolithisme VS pluralisme", "dogmatisme VS éclectisme", "influence VS démission", "idées et systèmes VS solutions de problèmes".

Nous croyons que l'analyse qualitative de la vie philosophique doit avoir une dimension prospective et que cette dernière doit respecter l'évolution des objectifs de formation et de recherche que les philosophes eux-mêmes tentent d'assumer.

3. Le Dossier Philosophie tend à traiter de façon inutilement négative certains aspects de la vie universitaire contemporaine.

Le problème de l'éclatement des connaissances en sciences humaines est traité sous l'angle d'une concurrence, voire d'une amputation du champ philosophique, alors que ce problème se pose au sein d'une recherche des conditions de multi-disciplinarité.

Les activités professionnelles et sociales des professeurs de philosophie sur base individuelle (inter-département, inter-discipline, inter-université, activités au sein d'associations professionnelles et activités publiques) sont traitées comme autant d'indices d'individualisme, alors que le travail d'équipe suppose des activités indivi-

duelles de ce genre.

La concentration des professeurs de philosophie dans leur discipline est traitée comme un indice de repliement de la philosophie sur elle-même, alors que cette concentration est plus souvent donnée comme facteur de compétence et de qualité.

Au nom des professeurs,

par : Alastair McKinnon  
directeur  
département de philosophie  
Université McGill

AVIS DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL SUR  
QUELQUES PROBLÈMES FONDAMENTAUX SOULEVÉS PAR LE DOSSIER PHILOSOPHIE.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PREMIÈRE PARTIE	
Remarques préliminaires .....	27
DEUXIÈME PARTIE	
Avis du département de philosophie de l'Université de Montréal ..	29
Le "tableau de l'évolution de la philosophie universitaire québécoise" au cours de ces vingt dernières années (D.q) .....	30
La philosophie et les sciences humaines (D.2.2.2 C et 2.3.1) ....	33
Présence de la philosophie (D. 2.2) .....	36
Le modèle de spécialisation départementale .....	37
La "sous-productivité" de nos programmes de deuxième et de troisième cycles selon le <u>Dossier</u> .....	39
Recherche individuelle et recherche collective .....	40
Les propositions du Dossier .....	41
Annexe .....	43
Proposition 1 .....	43
Proposition 2 .....	43
Proposition 3 .....	43
Proposition 4 .....	44
Proposition 5 .....	45
Proposition 6 .....	45
Proposition 7 .....	45
Proposition 8 .....	45
Proposition 9 .....	45
Proposition 10 .....	46
Proposition 11 .....	46

## PREMIERE PARTIE

### Remarques préliminaires

1. L'occasion déclarée de ce "dossier" a été la présentation d'un nouveau programme. En l'occurrence, l'occasion a été jugée bonne :
  - a) pour élargir la perspective d'examen à l'ensemble de la discipline et des programmes;
  - b) pour procéder, dans cette perspective, à une évaluation globale de la situation de la philosophie dans les universités du Québec;
  - c) pour tenter de cerner les "problèmes" que posent, ou paraissent poser, les programmes existants, "notamment au niveau des études graduées", maîtrise et doctorat (D. 1. 1).
  
2. Il est douteux, toutefois, que l'occasion de la présentation d'un nouveau programme aurait suffi à elle seule à donner le branle à cette entreprise. Il nous semble clair, en fait, que si l'occasion a paru bonne d'ouvrir un "dossier philosophie", c'est que l'intention planificatrice était déjà présente de toute manière dans l'orientation politique du conseil des universités et que, occasion ou pas, les opérations de planifications sectorielles en cours devaient s'étendre à toutes les disciplines.

Dans ces conditions, il va sans dire par ailleurs que si l'on peut d'emblée se convaincre soi-même, et convaincre en même temps un peu tout le monde, que la philosophie, notamment, souffre à son insu de "problèmes" suffisamment graves, l'opportunité sinon la nécessité de l'intention planificatrice paraîtra aller de soi. Ainsi, discernés d'en haut, les "problèmes" de la philosophie seront-ils naturellement destinés à recevoir leur solution de la même source. Celui qui a eu, le premier, la clairvoyance de diagnostiquer le mal, s'autorise de l'acuité de sa vision pour proposer le remède sans plus de délais. Le remède porte ici le nom de "planification", au double niveau de la discipline elle-même et des programmes dans lesquels celle-ci est aménagée aux fins de l'enseignement et de la recherche dans chaque département.

3. La planification envisagée comme remède aux maux dont souffriraient la philosophie elle-même et les programmes de philosophie dans les universités du Québec, ne veut cependant pas se donner l'apparence d'une trop naïve indiscrétion. A l'intention de planification, qui demeure première en tout état de cause, on associera donc en cours de route un consentement à l'"auto-planification" de la part de chacun des départements de philosophie des universités du Québec, et s'il est possible, de la part de l'ensemble des mêmes départements.

D'autre part, entre la planification et l'auto-planification, la communication sera assurée, pense-t-on, par une "collaboration étroite entre les responsables immédiats (de la) discipline, professeurs et directeurs de département, et les responsables de la planification générale, tant au niveau de l'université qu'à celui des organismes

gouvernementaux et para-gouvernementaux" (D.1.1). Ainsi, le Dossier Philosophie, constitué sur l'initiative première d'un "organisme central de planification tel que le conseil des universités", mais ayant bénéficié, chemin faisant, de la "collaboration étroite" des responsables immédiats de la discipline, peut-il se présenter comme un nouvel outil de "planification", qu'il ne resterait plus qu'à roder par l'usage.

4. Au besoin, on voudra bien nous excuser de cette analyse des conditions, assez particulières, on l'avouera, dans lesquelles le Dossier Philosophie est né. Dans l'intérêt même de l'"étroite collaboration" souhaitée par le conseil, il nous a paru nécessaire de commencer par dissiper dans une certaine mesure le brouillard qui a entouré cette naissance, et qui enveloppe encore, de notre point de vue, le cheminement actuel du Dossier.
5. Le directeur du département de philosophie de l'Université de Montréal était membre du panel invité à offrir ses "commentaires" et à formuler ses "critiques" autour des quatre versions préliminaires que le Dossier a connues au cours de sa préparation. En fait, pour lui comme pour ses collègues d'alors, le cadre de la discussion était défini et fixé d'avance par un Dossier philosophie déjà constitué dans ses lignes essentielles. Quiconque a fait l'expérience de cette sorte de discussion comprendra sans peine que les "commentaires" que le directeur du département de philosophie de l'Université de Montréal a pu offrir alors, et dont certains seulement transparissent dans la version finale du Dossier, n'étaient à la vérité rien d'autre que des "commentaires". Bref, le directeur du département garde le sentiment, partagé du reste par l'ensemble de ses collègues, que la discussion a été mal engagée dès le départ.

Les données de fait incluses dans le Dossier, partielles en tout état de cause, ne changeaient d'ailleurs pas grand-chose à l'affaire. Elles ne faisaient pas le poids, notamment, en regard d'une évaluation globale de la discipline et des programmes qui les avaient pour une bonne part devancées. L'interprétation, établie pour l'essentiel en dehors de la discipline, s'était rendu la partie facile en mettant les faits à sa remorque. Est-il nécessaire de préciser que ni la géographie ni l'administration ne constituent à nos yeux des titres évidents à une appréciation compétente et mesurée de l'état actuel de l'enseignement et de la recherche dans une discipline comme la philosophie. Solliciter après cela les "commentaires" et les "critiques" des "responsables immédiats (de la) discipline" est un modèle de question mal posée. Mais, en fait, désirait-on vraiment que les "responsables immédiats (de la) discipline" posent eux-mêmes les questions initiales à partir desquelles une discussion utile aurait pu s'engager? On nous accordera que nous avons maintenant quelques raisons d'en douter.

6. A ce propos, nous devons d'ailleurs ajouter que nous n'avons pas appris avec beaucoup de satisfaction, en février dernier, que le conseil des universités avait lui-même décidé de procéder sans plus à

la consultation des recteurs au sujet du Dossier Philosophie. Cette information a été reçue, sans autre explication, en même temps que les exemplaires promis du Dossier lui-même nous étaient transmis pour fins de discussion à l'intérieur de chaque département, avec un retard de plus de six mois. C'est dire qu'à nos yeux à tout le moins les discussions prévues au niveau départemental étaient contournées avant même qu'elles ne commencent.

Pour une opération d'"auto-planification" de la discipline, le geste posé par le conseil auprès des recteurs en cette occasion n'était pas de nature à nous rassurer ni à nous encourager à poursuivre. En fait, les choses paraissent suivre très exactement le cours que plusieurs d'entre nous, dès le départ, redoutaient qu'elles empruntent à notre insu. Ni les philosophes ni personne d'autre qui a le moindre souci de l'efficacité de ses engagements n'éprouvent de sympathie particulière pour ce genre de "consultations", avec ou sans "commentaires". Nous voulons bien participer, mais dans des conditions telles que la participation ne s'annule pas d'elle-même.

7. Cette appréciation générale des conditions dans lesquelles de Dossier Philosophie a été d'abord constitué, puis présenté aux membres du panel pour "commentaires", puis transmis à chaque département pour fins de discussions et d'avis, paraîtra sans doute sévère. Elle nous semble simplement juste. Nous souhaitons qu'elle ne soit en aucune manière interprétée comme un refus de collaboration. En fait, elle veut plutôt souligner, de notre point de vue, les conditions d'une collaboration utile et exprimer en même temps notre regret que l'opération ait été engagée d'une manière aussi équivoque.

## DEUXIEME PARTIE

### Avis du département de philosophie de l'Université de Montréal

8. Nous avons pris connaissance du rapport préparé par monsieur Bernard Carnois sur le Dossier Philosophie. Ce rapport, demandé par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, a été déposé le 20 février 1975. Dans l'intervalle, le même rapport a été porté à la connaissance du conseil des universités.

Dans l'ensemble, les critiques formulées par notre collège à l'endroit du Dossier nous semblent justifiées. Nous retenons, notamment, les observations faites par monsieur Carnois autour du modèle de spécialisation que le Dossier voudrait proposer aux départements de philosophie des universités du Québec. Dans ces conditions, il nous paraît superflu de revenir en détail sur ce qui a déjà été dit de manière satisfaisante par monsieur Carnois.

Cependant, nous estimons nécessaire de tenter de clarifier quelques points pour notre propre compte. Nous le ferons d'ailleurs très brièvement.

9. Le "tableau de l'évolution de la philosophie universitaire québécoise" au cours de ces vingt dernières années (D.2).

Les auteurs du Dossier ont jugé "utile de placer en tête de ce dossier un aperçu de l'évolution de la philosophie universitaire québécoise au cours des deux dernières décennies" (D.2.1). En soi, l'idée pouvait être bonne, à condition toutefois que la mise en oeuvre évite certaines embûches. En fait, le Dossier ne nous offre à ce propos qu'une rétrospective construite sur un médiocre échafaudage de simplifications douteuses (passage du monolithisme au pluralisme et du dogmatisme à l'éclectisme, p. 9), grâce auxquelles on essaie de justifier un diagnostic établi d'avance (manque d'intégration, absence d'esprit critique, éclectisme outré, p.11), en attendant la politique de planification, ou d'auto-planification dirigée, qui portera remède à tous ces maux. Modestement, le Dossier prévoit que son "aperçu historique" devra d'ailleurs être "précisé", le moment venu, par les départements eux-mêmes (p. 6).

À l'examen, nous nous demandons seulement s'il serait utile de notre part d'entreprendre de "préciser" aujourd'hui un "aperçu historique" qui n'est à nos yeux qu'une série d'erreurs de méthode et de jugement. À notre avis, mieux vaut laisser tomber totalement cette rétrospective dont n'importe qui pourra tirer les conclusions qu'il voudra, quelles que soient les "précisions" que nous pourrions lui apporter ici.

Nous tenons cependant à faire les remarques suivantes, qui débordent en partie le cadre de l'"aperçu" esquissé par le Dossier :

- a) La philosophie, est-il nécessaire de le rappeler, n'est pas née dans le berceau des "disciplines" universitaires, ni non plus dans celui, encore plus étroit, des "programmes" qui aménagent, avec plus ou moins de bonheur, et plus ou moins temporairement, les interrogations spécifiques de chaque discipline aux fins de l'enseignement et de la recherche. La philosophie existait avant les universités. Du point de vue de l'histoire, et en Occident à tout le moins, on pourrait même dire que la philosophie a été l'agent culturel le plus puissant et le plus actif dans la naissance de l'idée même d'"université". Nous ne rappelons pas ces choses pour faire valoir des titres personnels : ce qui serait assez vain de notre part, mais pour souligner ce que le Dossier semble oublier à peu près totalement : qu'un professeur de philosophie, ou même un étudiant inscrit en philosophie, aujourd'hui même, ne choisit pas d'abord une discipline et un programme, mais un certain champ et un certain style d'interrogation sur l'homme et sur l'univers.

À cet égard, nous regrettons que le Dossier n'ait pas cru bon de consacrer le moindre paragraphe à l'option philosophique comme telle. Or, il faut bien que celle-ci soit présente de quelque manière à l'origine de toute l'entreprise; autrement, on ne voit pas ce qui pourrait encore subsister de la discipline et des programmes. Mais, de cette option capitale, on ne parle pas : ce qui permet en définitive de juger tranquillement de la philosophie par la rentabilité de ses programmes selon des critères de "besoins" qui, en réalité, n'ont pas grand chose à voir avec la philosophie elle-même.

- b) D'autre part, il nous semble pour le moins hasardeux de bloquer, dans l'analyse de la situation, discipline et programmes, comme le fait le Dossier, et d'entreprendre, en conséquence, de marquer d'un trait l'évolution que les programmes et la discipline ont pu connaître au cours de ces vingt dernières années. Les programmes constituent une réalité beaucoup plus directement observable que la discipline elle-même, et corrélativement, il est nettement plus facile de suivre l'évolution des programmes que le développement de la discipline dans un milieu défini et au cours d'une période donnée.

En fait, la discipline déborde de beaucoup les programmes, qui ne retiennent, en général, par la force des choses, qu'une partie du dynamisme et du capital intellectuels de la discipline elle-même. Ainsi, par exemple, les travaux personnels des professeurs, et même des étudiants gradués (mémoires et thèses), appartiennent-ils de plein droit à la discipline, sans pour autant entrer de plain-pied dans le cadre généralement plus étroit des programmes. Il est donc à nos yeux tout à fait abusif de commencer par mettre sur une seule ligne discipline et programmes et d'apprécier ensuite leur évolution respective suivant les mêmes critères. A cet égard, le Dossier fourmille d'ambiguïtés et d'approximations inacceptables.

- c) En ce qui regarde le département de philosophie de l'Université de Montréal à tout le moins, le Dossier ne nous semble pas avoir été plus heureux dans le choix des grandes catégories grâce auxquelles il a cru pouvoir tracer l'évolution de nos programmes au cours de ces vingt dernières années : du monolithisme au pluralisme et du dogmatisme à l'éclectisme (p. 9).

A ce propos, nous voudrions faire remarquer ce qui suit.

Premièrement, nous rappelons que la faculté de philosophie de l'Université de Montréal n'a été en mesure d'offrir son premier programme du jour qu'en 1942, date de l'installation de l'Université elle-même sur le campus actuel. Il suffit par ailleurs de consulter les annuaires de ces années (jusqu'à 1955 notamment) pour se rendre compte que le "monolithisme" était alors beaucoup moins accentué que ne le laisse entendre le Dossier pour la même période. En fait, nos programmes ont pratiqué une assez large ouverture dès le début, nonobstant l'option aristotélicienne et thomiste, qui définissait l'aire principale de concentration de l'enseignement et de la recherche. Selon cette orientation, les annuaires de l'époque soulignent : "Ce que nous voulons, en réalité, c'est d'apprendre à nos élèves à penser. Nous voudrions leur donner, dans ce domaine comme dans les autres, le goût de la recherche personnelle et du travail vraiment scientifique" (Annuaire 1950-1951, p. 17). L'évolution de nos programmes vers un certain "pluralisme", d'ailleurs modéré, a été relativement lente et plutôt graduelle. Elle n'a pas eu ce caractère abrupt que suppose le Dossier. Elle n'est pas non plus sortie de cette effervescence des nouvelles libertés qu'on attribue trop facilement à la période de la révolution tranquille. Il serait plus juste de dire qu'elle a emprunté avant tout

son mouvement au dynamisme interne du style de pensée qui prévalait depuis longtemps à la faculté de philosophie de l'Université de Montréal.

Deuxièmement, il ne sera pas inutile de rappeler ici que l'année même où elle a pu offrir son premier programme du jour (1942), la faculté de philosophie s'est trouvée étroitement liée à deux instituts de recherche spécialisés, le premier en études médiévales, et le second, en psychologie. Il nous est bien difficile de voir dans ce regroupement institutionnel, qui n'a pas été seulement accepté sous la pression des circonstances, mais qui a été plutôt expressément recherché en vue de satisfaire à des options de base, un indice particulier de "monolithisme", de "dogmatisme", ou même d'"éclectisme". Il nous semble plus naturel et aussi plus juste de penser que la faculté de philosophie d'alors rendait par là un nouveau témoignage à l'ouverture de sa pensée, depuis longtemps acquise, de même qu'à la fermeté de son orientation en matière de recherche.

Troisièmement, nous tenons à souligner que l'ouverture de nos programmes ne s'est pas développée unilatéralement et sans contrepoids. En fait, le département, étudiants et professeurs, a senti le besoin, autour de l'année 1968, de resserrer l'éventail de ses cours, jugé trop "encyclopédique", et d'opérer en conséquence un certain nombre de concentrations. Pour l'essentiel, le programme actuel est sortie de ce réaménagement. Il comporte deux volets, qui nous paraissent s'équilibrer encore assez bien l'un par l'autre.

Le premier concerne l'héritage de la philosophie et s'arrête à la pensée d'un nombre relativement réduit de témoins qui nous paraissent conserver une signification plus durable, ou plus directe, dans le cadre général des grandes interrogations de notre univers de culture. Faut-il le dire, notre département n'a jamais entretenu la folle ambition de proposer à ses étudiants cette "lecture de tous les auteurs" à laquelle fait allusion le Dossier (p. 11). Il suffit d'ailleurs de réfléchir un instant à l'idée d'un tel programme pour reconnaître son impossibilité pratique. La concentration de nos efforts, étudiants et professeurs, s'impose ici à nous comme une nécessité de fait, au double plan de la pédagogie et de la cohérence de la pensée.

Le second volet de notre programme, plus libre à l'égard de l'héritage de la philosophie, s'intéresse en revanche plus directement aux grands problèmes contemporains : ceux d'ici et ceux d'ailleurs. Ces problèmes concernent, par exemple, la politique (violence, anarchie, idéologies et utopies), la culture et les institutions (structures de base et facteurs évolutifs), l'histoire, l'esthétique et l'environnement. Il va sans dire, au surplus, qu'il n'y a pas de cloison étanche, bien au contraire, entre ce deuxième volet et le premier. On peut très bien faire appel à la réflexion de Platon sur les Lois pour éclairer certains traits majeurs du phénomène institutionnel contemporain.

Enfin, parlant du "pluralisme", nous aimerions faire observer modestement que ce trait nous semble partagé à l'heure actuelle par la très grande majorité sinon par la totalité des programmes de toutes disciplines offerts par nos universités. Et comment en serait-il autrement? Et pourquoi, en raison de ce pluralisme, qui s'impose comme une nécessité de l'enseignement et de la recherche dès là que les grandes hypothèses de départ sont multiples et diverses, un programme de philosophie serait-il plus directement menacé d'"éclectisme" que le programme de n'importe quelle autre discipline? Nous aurions aimé que le Dossier nous explique en quelques mots ce petit mystère avant de se lancer dans les jugements plus que simplistes qu'il porte sur l'évolution de nos programmes.

10. La philosophie et les sciences humaines (D. 2.2.2 C et 2.3.1).

Le Dossier semble inquiet des relations présentes de la philosophie et des sciences humaines. Parmi celles-ci, il nomme au passage la sociologie, les sciences politiques, la linguistique, l'anthropologie, l'histoire de l'art et des sciences. Jugeant de ces relations, le Dossier estime qu'il n'est pas "illégitime" d'en "traiter en termes de concurrence" (p. 16), supposant, au départ, que plusieurs des sciences humaines les plus récentes ont conquis l'autonomie de leur objet et de leurs méthodes aux dépens de la philosophie et de l'histoire, notamment, de sorte que ce qui a été gagné par les unes a été obligatoirement perdu par les autres. En conséquence, la philosophie, devenue plus ou moins incertaine d'elle-même, serait en ce moment tentée de se "replier" sur les terres qui ne lui ont pas encore été contestées, renonçant du même coup à toute "influence notable" dans les affaires de l'université et du milieu.

En ce qui regarde l'avenir, deux hypothèses majeures se présenteraient alors : ou bien, en effet, la philosophie, instruite par le succès des disciplines qui se sont développées en dehors d'elle et partiellement à ses dépens, sera tentée d'imiter de plus ou moins près le modèle des sciences, quitte à courir le risque d'être parfois accusée de "fausse représentation", ou bien, renonçant à s'engager dans cette voie jugée aussi dangereuse que stérile, la philosophie entreprendra résolument de redéfinir à la fois sa "spécificité" et son rôle, en vue de se donner au plus tôt la nouvelle autonomie et le surcroît de confiance en elle-même dont elle semble en ce moment avoir un si grand besoin.

Une fois de plus, le tableau est sombre. Mais il nous paraît aussi, en beaucoup de ses traits, extrêmement contestable. Au surplus, nous ne croyons pas utile d'instaurer ici un long débat sur les relations présentes des sciences humaines et de la philosophie. Pour être efficace, un tel débat devrait entrer dans des analyses de détail que le cadre de cet avis ne permet pas. Nous ne voyons pas bien, du reste, à quelle politique de développement de notre discipline et de nos programmes la discussion qui nous est proposée par le Dossier pourrait nous conduire à court ou à moyen terme. Nous estimons qu'il s'agit ici essentiellement d'un phénomène évolutif

à long terme, qui impliquera bien des tassements et exigera bien des maturations et que les phénomènes de cette nature échappent très largement à toutes les entreprises de planification, ou d'auto-planification, que nous pourrions imaginer en ce moment. La définition des objets et des méthodes, et partant des statuts et des rôles possibles, est en premier lieu affaire de recherche et de découverte, en philosophie comme ailleurs, et il ne servirait de rien de bousculer ici l'invention sous prétexte de hâter les résultats et de mettre dès demain un peu plus d'ordre dans la place. Il est plus que probable que l'ordonnance qui pourra s'instaurer de fait déjouera tous nos calculs.

Dans une perspective plus limitée, nous voudrions, néanmoins, faire remarquer ce qui suit .

- a) Premièrement, l'image suivant laquelle un certain nombre de sciences humaines plus récentes auraient constitué leur champ d'intérêt et de recherche par "amputations" successives de l'ancien "empire" de la philosophie est peut-être séduisante à première vue, mais nous pensons qu'à l'observation des faits comme à la réflexion, cette image commode se révèle passablement décevante. Nous ne renonçons pas aux métaphores, mais nous refusons de nous laisser entraîner par elles aux simplifications abusives et aux déformations dont témoigne sur ce point le Dossier. Au lieu de parler de "détachements" et d'"amputations" de territoires, on sera sans doute sur une meilleure voie pour une intelligence à peu près correcte de ces choses en formant l'hypothèse de processus de "différenciation" : ce qui est moins visualisable mais en revanche plus utile que les suggestions de conquêtes, de partitions, d'amputations et d'annexions mises en avant par le Dossier.

Nous soulignons d'ailleurs qu'il ne s'agit pas là pour nous d'une querelle de mots : nous croyons simplement savoir que ce qui résulte d'un processus de différenciation n'est pas ordinairement la même chose que ce qui reste après une opération d'amputation. La différenciation cellulaire peut donner naissance à un enfant ; l'amputation d'une jambe ne fait qu'un infirme.

- b) Deuxièmement, pour des motifs semblables aux précédents, et d'ailleurs corrélatifs à l'importante distinction que nous venons de faire, nous devons refuser également que les relations présentes entre les sciences humaines et la philosophie soient décrites en premier lieu "en termes de concurrence". C'est de nouveau une vue extrêmement simplifiée d'une réalité autrement plus complexe. A notre avis, le phénomène de concurrence, pour autant qu'il existe et qu'il soit observable, est ici tout à fait secondaire.

La pratique quotidienne de la philosophie, et une connaissance quelque peu intime des grands courants qui la traversent aujourd'hui, dans notre département, dans notre université et

ailleurs dans le monde, nous conduit plutôt à penser à un régime complexe de communications et d'échanges, toujours mouvant, certes, mais d'ores et déjà suffisamment cohérent pour permettre à chacun de savoir, de part et d'autre, où il se situe et ce qu'il se propose de faire. On peut songer à étendre ou à clarifier ce régime dans une certaine mesure, mais il ne serait pas sérieux dans l'état actuel de l'épistémologie comme plus généralement des structures profondes de l'univers des connaissances, de songer à le remplacer. Dans le cadre de ce régime, la concurrence n'est qu'un épiphénomène, d'ailleurs tout à fait normal. Enfin, nous nous permettons de préciser, à ce propos, que le régime de communications et d'échanges qui s'est instauré, de fait, entre la philosophie et les sciences humaines n'est pas du tout à sens unique, comme n'importe quel observateur attentif peut s'en rendre compte par lui-même.

- c) Troisièmement, est-il superflu de faire observer également, d'une part, que la philosophie n'a pas été seule à connaître les processus de différenciation dont nous avons parlé plus haut, et d'autre part, que la philosophie n'est évidemment pas seule non plus à pratiquer un régime plus ou moins fluide, et plus ou moins étendu, de communications et d'échanges avec un nombre relativement important de champs de recherche autres que le sien propre? En réalité, ni l'un ni l'autre de ces phénomènes n'est spécifique de la situation actuelle de la philosophie, dans notre département comme ailleurs, et, en conséquence, nous ne voyons pas comment le Dossier peut légitimement tourner les faits en un petit drame d'"amputations" dévastatrices et de "concurrences" menaçantes.
- d) Enfin, en ce qui concerne le rôle de la philosophie à l'endroit des autres champs du savoir, nous dirons simplement que personne d'entre nous ne se considère comme un chargé de mission responsable de la bonne marche de toutes les disciplines. Aussi trouvons-nous passablement ridicule que le Dossier ait pu formuler, même à titre d'hypothèse, la question suivante : "Est-elle (la philosophie) fondamentale au point de devoir critiquer et féconder toutes les autres réflexions disciplinaires?" (p.12). Ces prétentions, aussi désuètes qu'exorbitantes, ne sont pas les nôtres, et nous ne voyons pas pourquoi nous devrions accepter avec plaisir que d'autres paraissent tentés de les occuper à notre place.

Plus modestement, nous croyons que l'homme, depuis l'origine, s'éduque davantage par les questions qu'il se pose que par les réponses qu'il reçoit ou qu'il se donne, et nous croyons aussi, dans cette voie, que la première tâche de la philosophie, consiste sans doute, à rassembler des interrogations plus particulières dispersées dans l'expérience commune, dans l'horizon spécifique d'autres savoirs, et notamment dans les sciences de l'homme, pour en composer une interrogation d'une morphologie et d'une efficacité propres, et amorcer ainsi les démarches ultérieures

de son analyse et de son interprétation. Les chemins suivis par l'interrogation neuve ne coïncident qu'en partie avec ceux de la "critique", et nous pensons que la philosophie ira plus loin, jouera un rôle plus efficace et rendra éventuellement un meilleur service à tout le monde en suivant jusqu'au bout les longs et difficiles chemins de l'interrogation qu'en empruntant, au hasard des circonstances, les tronçons de route que fréquente habituellement la "critique", même si celle-ci peut sembler momentanément "fondamentale".

#### 11. Présence de la philosophie (D. 2.2).

Le Dossier revient, en divers endroits, sur le problème que lui pose ce qu'il appelle le "repliement" ou le "retrait" de la philosophie au double plan de l'université et de la cité. Il formule en conséquence le voeu que les "philosophes eux-mêmes définissent le type de présence qui peut être celui de la philosophie au Québec", dans la conjoncture actuelle (p. 16).

Nous sommes sensibles à une aussi aimable invitation. Mais nous devons bien avouer que nous serions plus à l'aise pour y répondre si le Dossier ne l'avait assortie de quelques soupçons. Absents de beaucoup de choses à vrai dire, il semble, en effet, que nous soyons en outre soupçonnés non seulement d'avoir accepté ce qu'on désigne comme le "repliement" actuel de la philosophie, mais encore de nous être installés avec plus ou moins de satisfaction dans ce "retrait".

Tranchons net : nous n'avons aucunement l'intention, pour tenter de lever de tels soupçons, de dresser ici une liste plus ou moins imposante de nos "présences" à divers plans, sous diverses formes et en divers milieux. Ce serait peine perdue, en plus d'être parfaitement ridicule. Nous remarquerons seulement que l'"absence" peut être aussi, pour une part à tout le moins, l'effet d'un regard distrait.

Laissons cette voie manifestement sans issue. Dans l'ordre des principes, puisque nous sommes invités à définir un type de présence, nous aimerions rappeler en premier lieu que la philosophie, comme n'importe quel autre champ du savoir, doit d'abord être présentée à elle-même. Est-ce trop élémentaire? A cet égard, nous regrettons que le Dossier insiste à satiété sur le "rôle" que la philosophie, pense-t-on, devrait jouer au dehors, sans s'interroger un seul instant sur l'effet que l'acceptation inconsidérée d'un tel "rôle" ne manquerait pas d'avoir à brève échéance sur la philosophie elle-même.

Une discipline fondamentale se justifie d'abord par la légitimité intrinsèque de son objet propre, et ensuite seulement, de façon plus ou moins accidentelle, et donc aléatoire, par les retombées plus ou moins importantes qui peuvent accompagner son développement. De ce point de vue, il est bien évident que la philosophie ne peut en aucune manière rivaliser, par exemple, avec l'informatique, dont la "présence", directe ou indirecte, occupe chaque jour un peu plus d'espace dans presque tous les secteurs de l'activité.

C'est donc avant tout la nature même de notre champ d'activité dans l'univers du savoir et de la pensée qui nous empêche de songer à un type de "présence" très visible et très immédiat.

Cela dit, il va de soi pour nous par ailleurs que, l'intégrité de notre effort propre étant préservée à l'intérieur, nous devons demeurer disposés à intervenir au dehors, à divers plans, chaque fois qu'une contribution de notre part, au titre de la philosophie, peut paraître utile. C'est une question de vigilance et de courage intellectuel sans doute, mais c'est aussi une question de jugement. Nous cesserions bientôt d'être pris au sérieux si nous entreprenions de répandre notre "présence" un peu au hasard sur n'importe quel théâtre de l'action et de la pensée. Nous respectons notre discipline, mais nous respectons aussi les compétences acquises par d'autres et nous ne croyons pas que la philosophie, si polyvalente qu'elle puisse être, doive servir à n'importe quoi.

Nous sommes parfaitement conscients, du reste, que nous avons encore beaucoup à faire pour élargir notre "présence" et rendre celle-ci plus efficace, aussi bien au plan universitaire qu'au plan plus global des affaires de la cité. Nous réclamons cependant comme tout le monde le droit de choisir librement nos champs d'intervention à l'extérieur et de ne nous produire autant que possible qu'à bon escient, selon les circonstances. Nous estimons, en outre, sans nous flatter, qu'un observateur attentif reconnaîtrait sans trop de peine une présence efficace de la philosophie dans quelques-uns de nos plus importants débats au cours de ces vingt dernières années. Nous nous permettons enfin de rappeler, à ce propos, que notre département, dans son organisation et son statut actuel, est encore très jeune (moins de dix ans), et qu'il aura sans doute encore besoin de quelque temps pour mûrir sa propre sagesse. Le "dogmatisme" nous ouvrirait une voie plus rapide d'intervention en de multiples affaires, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université, mais qui souhaite vraiment que nous empruntions ce chemin? Il faut choisir, savoir ce qu'on veut, et en accepter les inévitables conséquences.

## 12. Le modèle de spécialisation départementale.

Le Dossier manifeste à plusieurs reprises son étonnement devant le nombre et l'ampleur des "champs de spécialisation" dont témoigneraient les programmes de philosophie à travers le réseau. Il semble flairer, dans cette situation, à la fois une définition trop large des besoins et une utilisation peu judicieuse des ressources. En conséquence, le Dossier regarde avec une faveur mal déguisée vers un modèle de spécialisation départementale qui ne retiendrait qu'un petit nombre d'"orientations" et d'objectifs spécifiques, "compte tenu des orientations des autres établissements du réseau" (D. 2.2.1; aussi 2.2.2 c et 3.1.2 a).

Le département de philosophie de l'Université de Montréal ne peut exprimer ici que son propre point de vue. Nous sommes du reste persuadés, d'une manière générale, qu'une assez large autonomie de mouvement, en philosophie comme dans toutes les disciplines fonda-

mentales, doit être laissée à chaque unité locale en ce qui regarde la définition des orientations, des objectifs, et des programmes. Il va de soi pour nous par ailleurs que toutes les disciplines, même fondamentales, ne se prêtent pas avec une égale facilité à la spécialisation de leurs champs de recherche.

On ne tranche pas non plus dans les interrogations de base de la pensée comme, par exemple, dans l'attribution des fonctions à l'intérieur d'un organisme administratif. La philosophie n'est pas une "fonction" de cette sorte, et il serait, à notre avis, désastreux que sous le couvert de la planification, et sous le prétexte de l'économie des ressources, le désir d'efficacité et de rentabilité conduise un peu tout le monde à traiter l'organisation de l'enseignement et de la recherche philosophiques selon les requêtes d'un tel modèle, qui s'avérerait bientôt, croyons-nous, être la plus inefficace et le plus stérile qu'on puisse imaginer.

Faut-il ajouter, après cela, que la philosophie ne peut pas davantage partager son effort selon les modèles qui prévalent, par exemple, dans la science orientée ou appliquée? La philosophie n'est pas de cette nature, et autant que nous sachions, il n'est au pouvoir de personne de jouer de telle manière avec son objet que deux ou trois morceaux d'orientation spécifique puissent être attribués à chaque département à travers le réseau.

Dès lors, que reste-t-il? Il reste, à notre avis, ce que le Dossier semble ignorer totalement et que tout le monde devrait savoir dès le départ ; que pour se développer et pour assurer la sorte de service qu'il est légitime d'attendre d'elle, dans l'université et dans le milieu, la philosophie a besoin de la totalité de son interrogation propre dans l'horizon immédiat de chacun de ses programmes. Certes, nous ne l'ignorons pas, une telle interrogation est lourde à porter, à tous égards. Mais cette remarque ne signale à nos yeux que la longueur et la difficulté de la tâche. Elle n'implique pas que nous devions commencer par faire éclater l'interrogation elle-même.

En revanche, il est également clair à nos yeux que, dans l'aménagement concret de chaque programme, diverses concentrations, en nombre limité, peuvent paraître souhaitables en regard des besoins et des ressources. En fait, notre département s'est orienté en ce sens lors de la révision de 68. Nous ne prétendons pas que ce programme soit à l'abri de toute critique. Il nous semble, cependant, que, d'une part, il évite la dispersion, et que, d'autre part, il offre un champ d'exercice à la curiosité et à l'interrogation des étudiants aussi bien que des professeurs. Notre programme a refusé l'"encyclopédisme" : celui-ci a paru peu réaliste aussi bien du point de vue pédagogique que du point de vue des ressources de toute nature disponibles dans notre département. D'autre part, nous ne voyons toujours pas comment nous pourrions inscrire avec profit au fronton de notre programme : "Ici on s'interroge sur trois choses : prière à ceux qui apportent d'autres curiosités d'aller se loger ailleurs". Est-ce à cela que le Dossier nous invite?

Il nous semble assez évident, du reste, que si une telle invitation était acceptée par chacun de nos départements, la philosophie au Québec serait bientôt divisée en monolithisme locaux plus ou moins étroitement refermés sur eux-mêmes. La rigidité qui en résulterait à brève échéance dans l'utilisation des ressources ne serait, croyons-nous, à l'avantage de personne. Il nous semble, d'autre part, pour le moins paradoxal que le même Dossier, qui, d'un côté, s'inquiète si fort du "rôle" et de la "présence" de la philosophie, favorise, de l'autre, la "spécialisation" des départements. S'il y a, en effet, une chose qui, à court et à moyen terme, diminuera le "rôle" et affaiblira la "présence" de la philosophie dans l'université et dans le milieu, c'est bien cette "spécialisation" même à laquelle nous invite le Dossier. Il faut choisir : on ne peut souhaiter à la fois voir s'accroître les interventions de la philosophie au dehors, et en même temps organiser au dedans les choses de telle manière que les chances d'intervention de la philosophie s'en trouvent automatiquement réduites.

13. La "sous-productivité" de nos programmes de deuxième et de troisième cycles selon le Dossier.

L'interprétation de la courbe d'évolution du nombre des inscriptions et des diplômés, par faculté et par département, au cours de ces vingt dernières années demanderait, elle aussi, plus de nuances que n'en présentent les analyses plutôt sommaires du Dossier (D. 3.2.1 et 2).

En ce qui regarde les inscriptions, d'abord, au niveau du troisième cycle, le Dossier omet de prendre en considération un facteur important : l'augmentation considérable du nombre des bourses de doctorat offrant à nos étudiants la possibilité d'aller poursuivre leurs études à l'étranger. Là aussi il faut choisir et accepter ensuite les conséquences de ses choix : on ne peut à la fois favoriser les études à l'étranger et en même temps s'attendre à ce que le nombre des inscriptions de même niveau s'accroisse au plan local.

Les inscriptions en maîtrise subissent l'effet d'un autre facteur qu'il eût été également utile de signaler. Les difficultés du marché du travail, en philosophie proprement dite, sont en effet bien connues et ceux de nos bacheliers qui redoutent plus particulièrement de telles difficultés, ou qui plus simplement se découvrent de nouveaux goûts en cours d'études, se réorientent et se dirigent vers d'autres disciplines, souvent d'ailleurs vers des disciplines professionnelles, plus attrayantes à certains égards ou plus favorisées par la conjoncture. Mais, d'un côté comme de l'autre, on ne peut rien tirer de là contre nos programmes de maîtrise ou de doctorat.

Des remarques semblables pourraient être faites autour de ce que le Dossier croit être un "problème majeur" des programmes de doctorat au plan du réseau. Ce problème serait celui de la "sous-productivité" des programmes de troisième cycle : "sous-productivité" étant entendue ici comme faiblesse du nombre de diplômés en regard au nombre d'inscrits

et aux règlements relatifs à la durée normale de la scolarité et de la période de rédaction de thèse".

Nous ne nions pas qu'un problème existe de ce côté. Mais le problème n'est pas en premier lieu d'ordre intellectuel et nous ne pensons pas qu'il pourrait être résolu par un simple réaménagement des programmes ou des règlements pédagogiques concernés. A notre avis, le problème tient bien davantage aux conditions actuelles de l'emploi et au mode de financement des études supérieures qu'à une carence quelconque des règlements et des programmes. Qu'y pouvons-nous, au niveau départemental, si un étudiant qui a déjà obtenu sa maîtrise et qui s'est inscrit au doctorat abandonne son projet de thèse en cours de route parce qu'il a constaté, à l'expérience, dans l'emploi qu'il détient, que l'addition d'un nouveau diplôme ne vaut pas le coup et ne changerait pas grand-chose, de toute façon, au déroulement de sa carrière? Qu'y pouvons-nous également, au niveau départemental, si nos étudiants inscrits au doctorat, ou même à la maîtrise, sont pour une large part constamment divisés entre leur désir de poursuivre leurs études et la nécessité quotidienne de gagner leur vie? Aussi longtemps que le problème du financement des études supérieures n'aura pas donné lieu à un régime plus favorable il nous semble parfaitement vain d'empiler des bouts de statistiques pour accabler nos règlements et nos programmes. A chacun ses responsabilités.

Au surplus, en allongeant les mêmes statistiques sur des périodes plus longues, on arriverait peut-être aussi à une image plus satisfaisante de la "productivité" relative de nos programmes de deuxième et de troisième cycles. Ainsi, nous nous permettons de signaler que notre département, qui est à la vérité encore très jeune, possède une liste de quelque six cents diplômés de ses programmes de maîtrise et de doctorat. Une analyse un peu détaillée de cette liste, avec titres de mémoires et de thèses, apporterait sans doute d'utiles nuances aux affirmations massives du Dossier à cet égard.

#### 14. Recherche individuelle et recherche collective.

Le Dossier estime, d'autre part, opportun que les philosophes s'interrogent "sans délai" sur la possibilité d'"organiser" davantage leur recherche, compte tenu des "exigences méthodologiques de leur discipline" (D.3.5). Il semble même souhaiter qu'une "transformation radicale de la situation" puisse être envisagée dans un proche avenir. Derrière ce souhait se profile une fois de plus le spectre de la "dispersion du corps professoral", qui paraît être la grande hantise du Dossier.

Nous ne reviendrons pas sur ce dernier point, qui a déjà fait l'objet de plusieurs remarques et qui relève, à notre avis, d'un modèle d'appréciation étranger à notre discipline. Sur le fond des choses, et au risque de décevoir l'attente exprimée par le Dossier, nous rappellerons simplement que même les "dialogues" de Platon reflètent principalement la recherche personnelle de leur auteur. La réflexion individuelle demeure pour nous au premier plan de l'"organisation"

de notre recherche, et cela en vertu de la morphologie particulière de l'interrogation qui soutient toute notre entreprise. L'"organisation" n'est pas un caractère réservé à la recherche en groupes ou en équipes. Loin de là! Il se peut même que, en philosophie, comme d'ailleurs en bien d'autres disciplines du secteur des humanités notamment, l'"organisation" de la recherche individuelle se révèle, en définitive, beaucoup plus efficace, surtout à long terme, que toute "organisation" fondée sur la participation à des travaux de groupes, quels qu'ils soient.

Cela dit, nous croyons que nous sommes encore capables d'observer quelques règles de bon sens en matière de recherche au plan départemental. En fait, plusieurs d'entre nous ont participé et participent encore à des projets collectifs sous diverses formes. Les séminaires de recherche, qui regroupent étudiants et professeurs aux niveaux de la maîtrise et du doctorat, sont à leur manière une "organisation" de la recherche qui dépasse le plan individuel. Il faut en dire autant de la direction (parfois conjointe) des mémoires et des thèses, qui exige de sa nature un assez long partage des intérêts. Mais nous insistons pour rappeler qu'en tout état de cause, et en mettant les choses au mieux, les projets collectifs de recherche en philosophie seront à peu près invariablement des projets à court terme. Les projets à long terme, qui sont pour chacun d'entre nous les plus fondamentaux, continueront à relever principalement, sinon uniquement, de l'"organisation" de la recherche individuelle. Le Discours de la méthode de Descartes n'a pas été écrit par une équipe, et sans doute ne pouvait-il pas l'être, pour une foule de bonnes raisons que nous laissons à chacun le soin d'imaginer. Un livre, qui résulte en général d'un projet à long terme, n'est pas la même chose qu'un recueil d'articles ou de communications, qui peuvent effectivement résulter d'autant de projets à plus ou moins court terme. Nous estimons les articles et les recueils, mais nous croyons en même temps qu'il demeure préférable, tout compte fait, que chacun d'entre nous "organise" sa recherche personnelle en fonction de travaux plus étendus et plus cohérents qu'il sera probablement seul à pouvoir mener à bonne fin, même si ce chemin peut paraître long aux yeux d'un organisme de planification. Il est long effectivement, et d'abord pour celui qui l'emprunte.

#### 15. Les propositions du Dossier

Après ce que nous venons de dire, il ne nous semble pas utile de revenir bien longuement sur les propositions formulées en conclusion par le Dossier (D.4). Ces propositions concernent le réseau comme tel et elles tentent de définir à son endroit une politique. Nous avons déjà, pour notre part, exprimé notre point de vue sur l'analyse de la situation telle que la propose le Dossier. Les choses se présentent, à notre avis, dans un état passablement différent de celui que les auteurs du Dossier ont pensé pouvoir retenir. En conséquence, nous ne voyons pas bien, au point où nous en sommes, ce que pourrait apporter de nouveau une critique détaillée des propositions elles-mêmes.

Les propositions formulées par le Dossier étaient et sont encore prématurées. Une évaluation plus correcte de la situation nous semble nécessaire avant toute nouvelle formulation de propositions. Les observations présentées par chacun des départements dans le cadre du Dossier devraient apporter de nouveaux éléments d'appréciation. La comparaison des données suggérera probablement alors des lignes d'action et d'orientation plus réalistes et mieux adaptées que celles qui ont été effectivement retenues après un examen sommaire des faits, conduit pour l'essentiel en l'absence de toute connaissance sérieuse de la discipline.

Nous demeurons disposés à collaborer au développement de la philosophie dans les universités du Québec. Nous souhaiterions, cependant, ne plus être mis dans la désolante et stérile obligation de devoir commencer par écarter, sous le prétexte de l'interrogation et de l'échange, ce qui n'est rien d'autre en réalité que des jugements déjà faits. La concertation et la collaboration seront sans doute mieux servies par des procédés plus respectueux de la compétence et de l'effort de chacun.

Le département de philosophie de l'université de Montréal,

Jean-Paul Audet  
Directeur

Annexe

No

Dossier

des dé

avons e

nous cr

Le Doss

pour ser

rée en

De notre

Le Doss

Le

Montréal

à titre

de la p

Proposit

du Conse

princip

a été co

et que,

des uni

bale de

et Mon

Proposit

en mati

des étu

tre pas

en phil

pédagog

puis le

tous les

à notre

le cadre

latif au

largem

rative

facilit

elle ser

Je

mes ser

taine d

le souc

compar

ne semb

Proposit

la plus

Annexe au mémoire du département de philosophie de l'Université de Montréal.

Nous estimons que la discussion des propositions formulées par le Dossier devrait, de toute manière, avoir lieu au niveau de l'ensemble des départements de philosophie des universités du Québec. Comme nous avons eu l'occasion de le souligner dans l'avis de notre département, nous croyons que l'évaluation générale de la situation présentée par le Dossier comporte, cependant, trop de déformations et de lacunes pour servir de base à la formulation d'une politique réaliste et éclairée en matière d'organisation et de développement de notre discipline. De notre point de vue à tout le moins, les propositions formulées par le Dossier étaient donc prématurées.

Le Directeur du département de philosophie de l'Université de Montréal juge néanmoins opportun d'ajouter à l'avis de ses collègues, à titre personnel et provisoire, un certain nombre de remarques autour de la politique esquissée par le Dossier dans ses propositions.

Proposition 1. Cette proposition est adressée au comité des programmes du Conseil des universités. Elle est parfaitement judicieuse dans son principe. Je noterai seulement que, dans les faits, le Dossier ne nous a été communiqué pour étude qu'avec un long retard de plus de six mois et que, dans l'intervalle, la consultation des recteurs et principaux des universités du Québec a été entamée sur la base de l'évaluation globale de la situation proposée par les auteurs du Dossier, Monsieur Gazalis et Monsieur Gendreau.

Proposition 2. Notre département ne possède qu'une autonomie surveillée en matière d'admission aux études de maîtrise et de doctorat. La faculté des études supérieures revoit elle-même chacun des dossiers et ne se montre pas, autant que je sache, plus large en ce qui regarde les admissions en philosophie qu'en ce qui regarde les autres disciplines. Le règlement pédagogique général de la faculté des études supérieures, en vigueur depuis le 1er juin 1974, régit nos admissions et nos études comme celles de tous les autres départements et facultés. Le règlement pédagogique propre à notre département se limite à quelques déterminations particulières dans le cadre du règlement pédagogique général (par exemple, le règlement relatif aux exigences de langues). La proposition 2 me semble donc tomber largement en dehors de la réalité. En conséquence, si une "analyse comparative" paraît souhaitable sur ce point, il faut la proposer au niveau des facultés (des études supérieures) et non au niveau des départements, où elle serait pratiquement sans objet.

Je noterai, d'autre part, que la qualité des programmes et des diplômes sera probablement mieux servie par l'acceptation préalable d'une certaine diversification locale de l'enseignement et de la recherche que par le souci prédominant de la "comparabilité". Et qui fixera les critères de comparaison? Et sur quelle base? La visée dernière de cette proposition me semble tout à fait déplacée.

Proposition 3. Les "recherches dominantes des professeurs" (note) sont la plupart du temps, dans notre discipline, des recherches à long terme.

Elles peuvent même engager toute une carrière et toute une vie. Il est à mon avis complètement irréaliste de penser que de telles entreprises pourront être modifiées substantiellement, sinon même abandonnées, pour satisfaire à des visées planificatrices imposées du dehors. A vouloir pousser trop loin dans cette direction, on n'obtiendra vraisemblablement rien d'autre que le découragement, suivi du désistement. J'ose tout de même espérer que ce n'est pas ce qu'on recherche. Quant aux projets à court terme (environ une année), ils échappent pour des raisons évidentes à la visée planificatrice de cette proposition. A mon avis, la proposition elle-même doit être abandonnée, du moins sous la forme où elle se présente. Elle repose sur l'idée manifestement fausse que chaque département définit et distribue ses "champs de spécialisation" dans le vide de l'abstraction, sans égard à la formation antérieure, aux intérêts depuis longtemps développés et à la réflexion déjà mûrie des professeurs et des directeurs de recherche, sans parler des étudiants eux-mêmes. Le Dossier abuse carrément de l'idée de "champs de spécialisation" dans l'application qu'il en fait à la philosophie. Les différences disciplinaires doivent être observées ici avec plus de soin. Ce qui peut valoir pour la programmation de l'enseignement et de la recherche dans une discipline ne vaut pas nécessairement dans une autre. La programmation et la planification des activités ne sont pas des notions univoques. Je regrette que le Dossier ne semble connaître sur ce point qu'un seul modèle.

Proposition 4. En plus de notre programme spécialisé en philosophie, notre département offre déjà, depuis 1972, des programmes de majeur et de mineur aux autres départements. Ces programmes de majeur et de mineur sont en voie de développement : ils commencent à donner des fruits. Il est nécessaire de poursuivre encore quelque temps dans cette direction avant de pouvoir apprécier les résultats. En outre, certains de nos cours (par exemple, la logique mathématique) sont fréquentés par des étudiants d'autres départements dans le cadre de leurs cours au choix. Notre séminaire de maîtrise (Phi6050) sur l'enseignement de la philosophie est offert conjointement par notre département et la faculté des sciences de l'éducation. Nous attendons, d'autre part, que la faculté d'éducation permanente soit organisée pour voir ce que nous pourrions offrir dans ce nouveau cadre. Bref, la circulation et les échanges interfacultaires et interdépartementaux sont d'ores et déjà sensiblement plus développés chez nous que ne le suppose le Dossier. Et je ne parle pas des directions conjointes (interfacultaires ou interdépartementales) de travaux de recherche au plan du mémoire de maîtrise et de la thèse de doctorat, ni non plus des cours et séminaires auxquels les professeurs peuvent participer en dehors du département.

Il appartient, d'autre part, à chaque discipline de définir ses propres besoins et de nous les faire connaître si elle estime qu'elle pourrait utilement avoir recours à notre participation sous des modalités diverses. La philosophie n'exerce pas de pouvoir de régence. Il serait aberrant que nous entreprenions de définir du dehors les besoins des autres disciplines en matière de philosophie. L'idée que le Dossier semble se faire du caractère de "discipline fondamentale" de la philosophie (considérant g) est à cet égard pour le moins étonnante, et la conclusion qu'il semble vouloir en tirer est tout simplement fausse.

Proposition 5. Nous acceptons déjà des inscriptions à temps partiel pour les professeurs en exercice, notamment. Au "recyclage" dont parle la proposition, il faut alors ajouter le "perfectionnement", qui n'est pas tout à fait la même chose. Mais je pose la question : le modèle du département spécialisé (spécialisation thématique) que semble favoriser le Dossier, pourrait-il rendre le même service? Cela est plus que douteux. Il faut choisir : on ne peut, d'un côté, mettre en doute la qualité de notre "polyvalence" en soulevant sans cesse des questions de fond autour du nombre de nos "champs de spécialisation", et, de l'autre, tabler sur cette même "polyvalence" pour nous demander toutes sortes de services selon la variabilité même des besoins.

Proposition 6. La durée requise pour l'obtention d'un diplôme de maîtrise relève du règlement pédagogique général de la faculté des études supérieures, qui en surveille l'application. Toute demande de prolongation, au plan de la rédaction du mémoire, doit faire l'objet d'une recommandation spécifique du directeur de recherche, précisant les motifs de la demande, en même temps que d'une approbation du directeur du département. C'est la faculté des études supérieures qui accepte ou refuse la demande, non le département. En outre, au niveau de la maîtrise, une seule prolongation peut être accordée (un an), pour motifs jugés raisonnables. Nous pensons, à cet égard, qu'il est nécessaire de tenir compte des besoins variables des candidats à la maîtrise, dans les limites prévues par le règlement général de la faculté.

Proposition 7. Mêmes remarques qu'au sujet de la proposition précédente, sauf que, dans le cas du doctorat, trois prolongations d'une année chacune, soumises aux mêmes conditions de justification et d'approbation peuvent être accordées par la faculté des études supérieures (durée régulière, à compter de l'inscription : 7 années; durée maximale, après prolongation : 10 années).

Proposition 8. L'idée mise de l'avant par cette proposition nous paraît bonne. Un groupe d'étudiants de notre département a d'ailleurs tenté de la mettre en oeuvre en 1974. Le projet a été arrêté faute de moyens. Des ressources techniques, et non seulement financières, sont requises pour la réalisation d'un tel projet. D'autre part, le département offre une aide occasionnelle à tous ses anciens diplômés qui en font la demande. Mais nous ne sommes pas en mesure d'ouvrir un bureau de main-d'oeuvre, ni non plus de fournir des profils statistiques sur les orientations, en réalité fort diverses, que prennent nos diplômés à la fin de leurs études. La liste de nos quelque six cents diplômés permet toutefois de reconnaître, en divers champs d'activité, des noms aujourd'hui très connus. Il faudrait pousser plus loin l'analyse de cette liste.

Proposition 9. La première partie de cette proposition renvoie à une politique universitaire plutôt que départementale. Diverses modalités de double rattachement peuvent être envisagées : par exemple, dans le cas de programmes semi-autonomes. Nous sommes ouverts à toute suggestion qui pourra paraître utile et réaliste. Mais la chose n'est pas si simple qu'il peut paraître au premier abord, et, de toute manière, les perspectives d'ouverture de nouveaux postes, conjoints ou non, paraissent plutôt faibles pour l'instant.

La seconde partie de la proposition doit être laissée à l'initiative des professeurs eux-mêmes, déjà familiers avec plusieurs regroupements. Je note seulement, à ce propos, que les regroupements envisagés favoriseront davantage les recherches à court terme que les recherches à long terme, qui demeurent prioritaires dans notre discipline.

Proposition 10. Cette proposition, appuyée sur une évaluation de la situation que je considère fort douteuse, me semble répondre avant tout à une vue de l'esprit. Dresser un bilan des travaux de recherches poursuivis dans notre département par les étudiants gradués et les professeurs au cours de ces vingt ou trente dernières années pourrait être utile. La liste des mémoires et des thèses acceptés par notre département (ou par notre faculté, avant 1967) comporte à elle seule près de six cents titres. A cette liste, il faudrait ajouter tous les travaux personnels des professeurs, déjà publiés, sans parler des projets en cours. Le seul inventaire de cette production, plus considérable qu'on ne l'imagine du dehors, ne serait pas une mince tâche. Si nous l'entreprenions, ce serait pour aboutir à quoi au juste? et pour satisfaire qui? Je note, au surplus, que les conditions actuelles de la recherche en philosophie sont aussi, pour une large part, celles de nombre de disciplines dans les humanités notamment. Je doute que la philosophie dispose en ce moment à elle seule des moyens nécessaires à une telle entreprise.

Proposition 11. La proposition me semble présupposer que les départements de philosophie possèdent une large liberté de manoeuvre dans l'organisation de leurs programmes d'enseignement et de recherche. Dans un département comme le nôtre, la marge d'autonomie et de liberté est en réalité fort réduite, et je ne crois pas, en particulier, qu'elle laisse beaucoup de place à l'"auto-planification", certainement pas, en tout cas, à une "auto-planification" relativement rapide et facile. La moindre modification à notre programme de baccalauréat suppose l'approbation du conseil de la faculté des arts et des sciences, responsable de ces programmes. Un cheminement semblable est prévu pour les modifications mineures que nous pourrions souhaiter apporter à nos programmes de maîtrise et de doctorat. C'est cette fois le conseil de la faculté des études supérieures qui doit donner son approbation. Les modifications majeures (impliquant un accroissement des ressources, notamment) doivent suivre un chemin encore plus long et recevoir d'abord l'agrément de la commission des études. Si l'on ajoute à cela la préparation du projet de modification par l'assemblée de département, on comprendra, je suppose, que l'"auto-planification" requiert, dans nos structures, le consentement de beaucoup de monde.

Dans ces conditions, je me demande quel pourrait être le mandat du "représentant" de notre département dans un organisme d'"auto-planification" étendu à l'échelle de l'ensemble des universités du Québec. Que pourrait-il en rapporter qui soit utile à court ou à moyen terme? Des avis, des suggestions, des informations? Cela ne nous conduirait pas très loin. Qui, en outre, assurerait l'infrastructure minimale d'un tel organisme? En ce moment, nous n'avons même pas les moyens nécessaires pour subvenir aux déplacements de nos collègues à des fins de participation à des colloques, congrès, etc. Cent dollars annuels par professeur:

c'est tout juste ce qu'il faut pour aller de Montréal à Trois-Rivières, donner une communication ou participer à un débat au cours du weekend, et en revenant, s'il reste encore quelque chose. Les frais de représentation alloués au directeur de département dans le budget annuel sont à l'avenant. Le directeur du département de philosophie a déjà assez de problèmes à résoudre de ce seul point de vue pour n'être pas tenté de multiplier ses difficultés par une participation soutenue à un organisme interuniversitaire d'"auto-planification". Et encore une fois, pour aboutir à quoi?

La "concertation" et la "collaboration" sont une autre chose. Mais ont-elles besoin d'être "officialisées"? Elles existent, elles obéissent aux circonstances, elles poursuivent des objectifs définis en chaque cas, et elles fonctionnent passablement bien à l'échelle locale (Montréal et sa région) sinon à l'échelle de l'ensemble des universités. Je suggère, pour l'instant, que nous en restions là. Ou faudrait-il par hasard commencer par demander à la "géographie" du Québec de s'"auto-planifier" un peu mieux de façon à rendre nos relations à la fois moins coûteuses et plus efficaces? Bref, une autre belle proposition, parfaitement abstraite, qui tombe en dehors de la réalité.

Pour terminer, on permettra sans doute à un philosophe de constater avec un certain plaisir que l'abstraction mal éprouvée et mal conduite ne se trouve pas toujours logée où l'on pense.

Jean-Paul Audet  
Directeur

Le 3 novembre 1975  
Département de philosophie  
Université de Montréal

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE DE L'UQTR :  
QUELQUES REMARQUES SUR LE DOSSIER PHILOSOPHIE

TABLE DES MATIERES

	pages
INTRODUCTION .....	49
1. PHILOSOPHIE, SCIENCES ET SOCIETE .....	49
1.1 La diversité des tendances .....	50
1.1.1 Trois tendances principales .....	51
1.1.2 Histoire et interventionnisme .....	51
1.2 Le terrain commun de la philosophie .....	52
1.2.1 Réduction de la Coupe 2 à la Coupe 1 .....	53
1.2.2 Philosophie québécoise et philosophie internationale ...	53
1.2.3 Critique de la connaissance et critique des valeurs ....	54
1.2.4 Le langage comme objet privilégié. Philosophie et sciences du langage .....	55
1.2.5 L'outillage conceptuel .....	56
1.3 Quelques conclusions .....	57
1.3.1 Science et philosophie .....	57
1.3.2 Philosophie et société .....	57
2. LA PHILOSOPHIE DANS L'UNIVERSITE .....	58
2.1 Les relations entre départements de philosophie .....	58
2.1.1 La spécialisation .....	59
2.1.2 L'autoplanification .....	61
2.2 La philosophie et les autres programmes .....	61
3. REPONSES AUX PROPOSITIONS .....	63

## INTRODUCTION

Les professeurs universitaires de philosophie sont aujourd'hui conviés par le Conseil des Universités à se prononcer sur l'orientation générale de leur discipline et à réagir aux analyses et aux propositions mises de l'avant par le Dossier Philosophie. Pour notre part, reconnaissant d'emblée la nécessité d'une telle concertation, nous entendons nous acquitter de cette tâche en regroupant nos remarques sous deux chefs : d'abord celles qui concernent la discipline elle-même et plus spécialement son rapport aux sciences et sa pertinence pour la société en général; ensuite celles qui traitent des structures académiques dans lesquelles s'organise l'enseignement universitaire de la philosophie au Québec.

Le point de départ de notre analyse réside dans la constatation brute que, chez nous comme ailleurs, la situation théorique et institutionnelle de la philosophie est en pleine période de transformation. En quelques années à peine, nous sommes passés d'un monolithisme confiant d'inspiration religieuse à une très grande diversité tant au niveau des auteurs étudiés dans les cours de philosophie qu'à celui des "styles" philosophiques, voire même des conceptions générales de la discipline elle-même, de ses objectifs et de ses méthodes. Les auteurs du Dossier Philosophie semblent soupçonner que cette diversification, si elle a permis l'élargissement des champs d'intérêt du philosophe québécois et l'ouverture sur la situation internationale et contemporaine de la discipline, s'est néanmoins accompagnée au Québec d'un affaiblissement de son impact social et de son prestige institutionnel. Tout en admettant qu'en effet le thomisme n'a pas été l'académisme stérile et improductif qu'on se plaît quelquefois à vilipender et que son influence théorique et pratique fut ici très réelle<sup>1</sup>, nous essaierons de montrer que le dynamisme nouveau de la philosophie québécoise<sup>2</sup>, sa situation culturelle privilégiée au point de rencontre de la tradition anglo-saxonne et de la tradition continentale, son attention croissante aux développements récents des autres disciplines ouvrent la porte à un nouveau type de rayonnement, moins massif sans doute, mais non moins important.

### 1. PHILOSOPHIE, SCIENCES ET SOCIÉTÉ.

Le Dossier Philosophie revient fréquemment et avec insistance

(1) Cf. BRODEUR, J.-P., "Un colloque sur l'histoire de la pensée québécoise," in Le Devoir, 3 mai 1975; repris in Bulletin de la Société de Philosophie du Québec, vol. I, no 3, pp. 21-26.

(2) On peut signaler depuis le début de 1974 la parution au Québec d'une trentaine d'ouvrages en philosophie (cf. Bulletin de la Société de Philosophie du Québec, vol. I, nos 1, 2 et 3), la création de deux nouveaux périodiques (Philosophiques et le Bulletin de la Société de Philosophie du Québec), la fondation de la Société de Philosophie du Québec et l'abondante participation des philosophes à des revues non-spécialisées (Branches, Champs d'application, Critère, Maintenant, etc..).

sur deux questions très générales qu'il adresse aux philosophes universitaires concernant leur discipline :

- quelle est sa place par rapport aux sciences (et notamment aux sciences humaines)?
- quelle est sa pertinence pour la société en général?

A de telles questions, chaque philosophe peut toujours tenter de répondre individuellement en s'appuyant sur sa propre conception de son travail théorique ou pédagogique, c'est-à-dire au fond en se réclamant d'une école particulière de pensée. Mais il est aujourd'hui question de répondre collectivement : aussi n'est-il pas possible de partir d'une définition générale de la philosophie, laquelle engagerait déjà des conceptions philosophiques qui, évidemment, seraient loin d'être partagées par tout le monde.

La seule procédure acceptable est de partir de cela même qui institutionnellement se pratique sous le nom de "philosophie", et s'il est certain que les systématisations qu'on pourrait en proposer n'atteindront jamais à la neutralité totale, au moins pouvons-nous de cette manière tenter de minimiser au sein même de l'analyse le rôle des options philosophiques propres à chacun.

### 1.1 La diversité des tendances

Car il faut reconnaître au départ, avec les auteurs du Dossier, que la philosophie comme discipline universitaire se caractérise actuellement au Québec comme partout ailleurs par une très grande pluralité d'orientations. C'est ainsi par exemple que le texte d'un des membres du panel cité aux pages 17 à 20 du Dossier représente manifestement une tendance particulière, laquelle s'oppose à au moins une autre tendance. On pourrait assister, si l'on n'y prend garde, à une transformation de la consultation en cours en une lutte interne entre des chapelles, désireuses chacune de se gagner la faveur de ceux qui détiennent les clés du pouvoir.

Aussi conviendrait-il d'abord -- idéalement du moins -- de décrire dans sa diversité même l'éventail réel et actuel des orientations des philosophes québécois. Des études et des rapports existent déjà à ce propos, consacrés surtout -- mais pas uniquement -- à la philosophie au niveau collégial : l'enquête Charbonneau-Lacharité-Vidricaire, le "profil provincial" de l'enseignement de la philosophie dans les cégeps, le mémoire de la Coordination Provinciale de l'enseignement de la philosophie au Conseil Supérieur de l'Éducation, les résultats encore partiels du groupe de travail mis sur pied par l'Institut Supérieur des Sciences Humaines pour analyser l'évolution récente de la philosophie universitaire au Québec<sup>1</sup>,

(1) Cf. SAVARY, C. et VIDRICAIRE, A., "La philosophie universitaire au Québec", in La philosophie au Québec (1800-1950), en collab., Montréal, Ed. Bellarmin (à paraître); cf. aussi SAVARY, C., "Remarques sur l'évolution de la philosophie au Québec", in Bulletin de la Société de Philosophie du Québec, vol. I, no 4, juillet 1975, pp. 55-59.

et bien sûr le Dossier Philosophie lui-même.

### 1.1.1 Trois tendances principales

De tout cela, il ressort, nous semble-t-il qu'on peut identifier trois conceptions principales de la philosophie au Québec<sup>1</sup> :

- a) Une conception à dominante éthique et humaniste qui met l'accent sur la place fondamentale de la personne humaine et du sujet dans la production du sens. La philosophie ici insiste d'abord et avant tout sur les questions axiologiques. Elle cherche à unifier et à critiquer la culture, la science, les structures socio-économiques en fonction des exigences du sujet humain. Les principales attaches théoriques de cette conception se situent du côté de la philosophie réflexive allemande et française, de la phénoménologie, voire même quelquefois de la métaphysique traditionnelle.
- b) Une conception à dominante épistémologique qui met l'accent sur le rôle métadiscursif de la philosophie par rapport aux sciences, ou même par rapport aux discours en général. Le philosophe ici s'intéresse à la philosophie du langage, à la logique, à la métascience. Il est souvent identifié soit à un certain courant "structuraliste" français, soit à la philosophie analytique anglosaxonne.
- c) Une conception à dominante socio-politique, pour laquelle la philosophie s'attache surtout à la critique sociale, à l'analyse et à la dénonciation de l'idéologie dominante, ou encore à la subversion de la rationalité technologique. Le marxisme joue évidemment ici un rôle prépondérant, assorti souvent de considérations inspirées de la psychanalyse (cf. Marcuse, W. Reich, etc.), de la sémiotique de gauche (tel quel, J. Kristeva, etc.) ou de la philosophie française post-structuraliste (Deleuze, Derrida, Sollers, Lyotard, etc.).

Chacune de ces catégories est évidemment elle-même très diversifiée; elles ne sont pas non plus toujours exclusives les unes des autres et il ne faut certainement pas voir là un principe de classification dans lequel bon gré mal gré chaque professeur de philosophie devrait pouvoir se situer de façon univoque. Il s'agit uniquement d'une typologie, encore assez rudimentaire, des tendances, mais à ce titre elle peut être spécialement utile pour les fins de notre propos.

### 1.1.2 Histoire et interventionnisme

Avant d'aller plus loin, cependant, on nous permettra d'identifier

(1) Nous suivons ici d'assez près le texte du Mémoire de la Coordination Provinciale au Conseil Supérieur de l'Éducation (cf. Bulletin de la Société de Philosophie du Québec, vol. I, no 1, pp. 21-39.

aussi une autre opposition pertinente à l'heure actuelle pour l'enseignement de la philosophie, spécialement en milieu universitaire, celle qui concerne la place à accorder dans un tel enseignement à l'histoire de la philosophie. Il faut ici opposer -- de façon encore sommaire évidemment -- ceux pour qui, en pratique sinon en théorie, l'enseignement de la philosophie constitue essentiellement une introduction à la lecture des "grands auteurs", l'initiation à une tradition culturelle prestigieuse jalonnée par des "grands textes", et ceux qui y voient surtout l'apprentissage de procédures d'intervention critique sur les discours qui nous entourent, sur la science, sur la culture en général.

Cette nouvelle division ne se superpose pas exactement à la première. Certes les tenants de la conception "épistémologisante" et les tenants de la conception "politique" optent généralement pour l'"interventionnisme", mais les tenants de la conception humaniste ne se laissent pas identifier en bloc à l'un ou l'autre des deux termes de cette dernière division. Par ailleurs, plusieurs professeurs de philosophie, spécialisés en histoire, ne ressentent pas, du moins au niveau de leur enseignement ou de leur production, le besoin de se situer par rapport à la triplicité des tendances indiquées plus haut.

Il faut rappeler, enfin, que ce second type d'opposition concerne surtout l'enseignement universitaire. Pour des raisons partiellement pragmatiques sans doute, mais aussi partiellement théoriques, l'initiation à l'histoire de la philosophie n'est plus (elle l'a déjà été dans certains cas) un des objectifs majeurs de l'enseignement de la philosophie au niveau des cégeps. La Coordination Provinciale par exemple opte résolument, dans son mémoire au Conseil Supérieur de l'Éducation, en faveur de l'"interventionnisme" en proposant de définir la philosophie comme "interprétation et critique des pratiques discursives qui entourent l'étudiant"<sup>1</sup>.

Pour résumer cette brève analyse, nous dirons donc que les principales conceptions de la philosophie et de son enseignement au Québec se laissent catégoriser selon deux coupes que nous présentons schématiquement de la façon suivante :

Coupe 1 : éthique/épistémologique/politique

Coupe 2 : "historisme"/"interventionnisme".

## 1.2 Le terrain commun de la philosophie

La question est maintenant de savoir si les questions posées par le Dossier Philosophie peuvent recevoir une réponse globale, satisfaisante pour chacune des parties concernées, ou seulement une série de réponses divergentes.

(1) Cf. Bulletin de la Société de Philosophie du Québec, vol I, no 1, p. 32.

### 1.2.1 Réduction de la Coupe 2 à la Coupe 1.

Nous pouvons d'abord certainement réduire les éléments de désaccord impliqués par la "coupe 2" à ceux de la "coupe 1", et cela bien que, comme nous le disions, les deux divisions ne coïncident pas l'une avec l'autre. Il n'est pratiquement personne en effet pour soutenir que l'essentiel du rôle de la philosophie par rapport aux sciences ou par rapport à la société en général consiste à assurer la transmission pure et simple d'une tradition culturelle. La philosophie en ce cas ne serait plus qu'un serpent qui se mord la queue, complètement coupée du milieu dans lequel elle se développe et dont, il faut bien le reconnaître, elle s'abreuve économiquement et socialement. A vrai dire, le désaccord ne porte pas sur ce point, mais sur la place qu'il convient d'accorder à l'étude des "grands textes" dans l'enseignement pour pouvoir remplir le plus adéquatement possible des objectifs théoriques et sociaux qui ne se limitent en aucun cas à la seule volonté ludique de répandre les plaisirs intellectuels occasionnés par la contemplation esthétique des grands systèmes philosophiques. On est tout prêt à admettre que certains individus, voire même certaines institutions, se spécialisent en histoire de la philosophie. Il reste bien sûr que la philosophie ne saurait trouver là la justification ultime de sa présence dans l'Université, dans le système d'éducation en général, dans le réseau de la recherche et de la publication.

### 1.2.2 Philosophie québécoise et philosophie internationale

Nous sommes donc ramenés à la première division, qui dès le départ nous paraissait la plus importante. C'est là surtout qu'il faut poser la question de la spécificité de la philosophie, la question de son rapport aux sciences et celle de son impact social. Car en réalité la triplicité des conceptions que nous avons décrites ne relève pas d'une équivoque pure et simple dans l'emploi du mot "philosophie" et dans la pratique institutionnelle qui s'y rattache, comme si l'on avait par une distraction malencontreuse réuni dans un même département et sous une même étiquette des choses qui n'ont rien à voir entre elles. Les trois conceptions déploient le jeu même de leur différence dans un espace culturel commun dont les dimensions sont internationales et qui se caractérise à la fois par des préoccupations communes, des objets communs et un outillage intellectuel commun.

Remarquons d'abord que la pluralité philosophique qu'on retrouve ici est loin d'être propre au Québec<sup>1</sup>. Si équivoque il y a, elle est universelle puisque aussi bien la phénoménologie que la philosophie analytique, aussi bien le marxisme que le structuralisme, aussi bien le spiritualisme que l'existentialisme, circulent

(1) Cf. à ce propos le mémoire de la Coordination Provinciale, in Bulletin de la Société de Philosophie du Québec, vol. I, no 2., p. 30

partout sous l'appellation générale de philosophie tant au plan des institutions académiques qu'à celui des réseaux de publication. Et il n'est pas besoin de supposer une essence éternelle de la philosophie pour s'apercevoir que dans le découpage contemporain du savoir et du discours, il y a bien quelque chose comme LA philosophie, au sein de quoi les diverses tendances se répondent les unes aux autres.

On peut voir dans la situation plurielle de la philosophie au Québec les marques de la pénétration en notre milieu des grandes options qui s'offrent à la pensée internationale. La philosophie de ce point de vue suit l'évolution de la société québécoise tout entière et participe activement au décloisonnement d'une culture longtemps renfermée sur elle-même -- comme il était normal pour une société plutôt rurale -- et à la découverte d'une nouvelle spécificité tenant davantage à la situation particulière du Québec comme point de rencontre de traditions culturelles diverses qu'à une mission religieuse dont le peuple québécois serait spécialement investi.

### 1.2.3 Critique de la connaissance et critique des valeurs

Le terrain commun où se joue dans toute sa diversité cette philosophie aux dimensions internationales peut être caractérisé par deux pôles : la critique de la connaissance et la critique des valeurs (sociales ou individuelles). Encore ne s'agit-il pas de deux choses étrangères l'une à l'autre : car si d'une part la critique de la connaissance s'attache par exemple à démonter les mécanismes discursifs de l'explication scientifique, à en examiner les conditions de validité et les conditions de possibilité, elle est amenée par là-même -- surtout lorsqu'il est question des sciences humaines -- à scruter les valeurs véhiculées par le savoir scientifique et à interroger ses relations à l'histoire, à la société, à l'idéologie. Inversement, la critique des valeurs si elle implique souvent une prise de position éthique ou politique de la part du philosophe, passe la plupart du temps par des questions typiquement épistémologiques, voire même proprement logiques.

C'est ainsi que les trois tendances identifiées plus haut s'intéressent chacune à chacun des deux pôles et organisent, chacune à sa façon, l'articulation de l'un sur l'autre. Si la tendance "éthique" insiste plus sur le second (du point de vue du sujet) et si la tendance "épistémologique" insiste plus sur le premier, cette "insistance" n'implique jamais l'abandon total du pôle "négligé"<sup>1</sup>. Quant aux marxisme, il propose pour sa part une synthèse

(1) On pourrait illustrer cette double affirmation par l'exemple de l'oeuvre de Paul RICOEUR pour le premier cas, et de celle de Karl POPPER, pour le second.

originale où la philosophie (le matérialisme dialectique) est à la fois épistémologie et critique des valeurs sociales.

Ainsi conçue, la philosophie ne peut que déboucher sur un "interventionnisme" à la fois épistémologique (auprès des autres sciences), social et éthique. On trouvera de ceci d'abondants exemples dans la production philosophique québécoise la plus récente. Mentionnons : Culture et langage (en collab., H.M.H., 1973); Philosophie et relations interpersonnelles (en collab. P.U.M., 1974); Expérience esthétique et expérience religieuse de Marcelle BRISSON (P.U.M., 1974); Essai contre le défaitisme politique de Joseph PESTIAU (P.U.M., 1973); Les philosophies de la Cité (en collab., Bellarmin, 1975) et combien d'autres encore. Mentionnons aussi quelques réalisations récentes, susceptibles d'indiquer le ton de ce qui se passe en philosophie au Québec : le colloque sur "Identité nationale et personnelle" organisé par le Cercle de Philosophie du Collège de Maisonneuve<sup>1</sup>; le colloque interdisciplinaire sur l'Histoire de la pensée au Québec (1800-1950) organisé conjointement par la Société de Philosophie du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières<sup>2</sup>; le colloque sur "Philosophie du droit et néo-capitalisme" organisé par la Société de Philosophie de Montréal; la création récente d'une section québécoise -- spécialement active -- de la Société Canadienne d'Histoire et de Philosophie des Sciences; la dimension interdisciplinaire que tendent à prendre les congrès de la Société de Philosophie du Québec, etc...

#### 1.2.4 Le langage comme objet privilégié. Philosophie et sciences du langage

Indissociablement critique de la connaissance et critique des valeurs, nos trois tendances se rencontrent aussi en ceci que leur objet privilégié est le langage ou le discours. Les façons de l'aborder varient de l'herméneutique à la philosophie du langage ordinaire, de l'épistémologie des sciences à l'analyse des idéologies. Certains en analysent les structures internes, d'autres en recherchent le fondement dans la subjectivité ou dans la réalité et d'autres encore veulent faire apparaître ses fonctions politiques, mais il est certain que la question du langage devient de plus en plus, pour reprendre l'expression de Paul Ricoeur, le "terrain commun" des "philosophies actuellement vivantes"<sup>3</sup>.

Aussi le rapport de la philosophie à la science peut-il être caractérisé de deux points de vue différents : d'une part la science comme discours apparaît comme l'un des objets de prédilection de

(1) Les actes en sont publiés dans la revue Brèches, no 3, Hiver-Printemps 1974.

(2) Voir BRODEUR, J.-P. "Un colloque sur l'histoire de la pensée québécoise", in Le Devoir, 3 mai 1975; repris in Bulletin de la Société de Philosophie du Québec, vol. I, no 3, pp. 21-26. Les actes de ce colloque seront publiés prochainement aux Editions Bellarmin.

(3) Le Conflit des interprétations, Paris, Ed. du Seuil, 1969, p. 19

l'analyse philosophique qu'elle soit épistémologique, éthique ou politique, mais d'autre part, la philosophie contemporaine doit situer sa spécificité par rapport aux autres sciences du langage comme la linguistique, la psycho-linguistique, la sémiotique. Cette dernière question sans doute est la plus délicate, car les points de rencontre sont nombreux et importants, mais un certain nombre de choses demeurent tout à fait claires :

- la philosophie, contrairement à la linguistique, ne s'intéresse en priorité ni à l'aspect phonétique, ni à l'aspect purement grammatical des différentes langues ;
- inversement, la linguistique ne touche ni à l'épistémologie, ni à l'éthique, ni à la fonction idéologique du discours. (Quant à la sémiotique, son statut demeure encore trop vague pour qu'il soit impérieux de s'en démarquer).

Il y a cependant un domaine mitoyen où la spécificité des disciplines est difficile à établir, celui de la sémantique. Les limites ici ne sont pas tranchées, mais on aperçoit tout de même que du côté linguistique, on s'intéresse davantage aux structures sémantiques des langues particulières alors qu'en philosophie on interroge essentiellement soit le concept même de signification, soit ses mécanismes logiques, soit son enracinement dans la subjectivité. Il ne faut d'ailleurs pas s'étonner si quelque imprécision subsiste : ici comme ailleurs le découpage des disciplines demeure toujours un peu artificiel.

### 1.2.5 L'outillage conceptuel

Un dernier facteur, enfin, contribue à conférer à la philosophie une certaine unité et par là-même une certaine spécificité: celui de l'outillage conceptuel dont elle dispose. Nous ne parlons pas ici de "méthode" au singulier. La philosophie, comme bien d'autres disciplines, dispose de plusieurs méthodes qui ne sont d'ailleurs pas toutes compatibles entre elles. Mais les aléas historiques du découpage des savoirs ont renvoyé vers ce qu'il est convenu d'appeler "la philosophie" certains appareils conceptuels qu'elle utilise encore abondamment. Nous parlons ici de deux choses : d'une part tout ce qui peut venir de l'histoire de la philosophie : aussi bien les problématiques que les concepts théoriques et opératoires du platonisme, de l'aristotélisme, du cartésianisme, du kantisme, de l'hégélianisme, etc...; et d'autre part une certaine technicité conceptuelle élaborée dans le champ de la philosophie contemporaine, la logique formalisée par exemple (cf. Frege, Russell, Quine, etc.), l'analyse du langage ordinaire (cf. Austin, Searle, Strawson, Ryle), l'épistémologie des sciences (cf. le cercle de Vienne, Bachelard, Granger, Kuhn, Feyerabend), le matérialisme dialectique (cf. Engels, Lénine, Lukács, Althusser), la phénoménologie (Husserl, Merleau-Ponty, Sartre, etc...), l'herméneutique (Gadamer, Ricoeur...) et d'autres encore. Ainsi là même où l'objet semble se confondre, les techniques d'approche et le système de références culturelles contribuent à différencier la philosophie. Qu'il s'agisse là d'une spécificité historiquement

relative, nous en convenons facilement. Mais aucune discipline ne détient une identité éternelle, les lignes de partage se font et se défont continuellement, surtout -- est-il besoin de le rappeler? -- dans le domaine encore mouvant des sciences humaines.

### 1.3 Quelques conclusions

La diversité de la philosophie québécoise n'apparaît pas, par conséquent, aussi désordonnée et anarchique qu'on serait quelquefois porté à le croire. Nous avons essayé de montrer qu'elle correspond aux grandes tendances de la pensée contemporaine. Cette analyse fournit en même temps, croyons-nous, la clé des réponses aux deux questions formulées par le Dossier Philosophie.

#### 1.3.1 Science et philosophie

Le rapport de la philosophie à la science est double :

- a) Le discours scientifique apparaît comme un des objets privilégiés de l'analyse philosophique, quelle qu'en soit l'orientation. Pour les sciences humaines par exemple, dont le statut est moins clair que celui des sciences pures, les questions épistémologiques, le problème de leur rapport aux valeurs, celui de leur distance ou de leur proximité face à l'idéologie, revêtent un caractère d'urgence que les historiens, les sociologues, les linguistes, etc... sont les premiers à reconnaître. Les philosophes québécois, nous semble-t-il, sont dans l'ensemble sensibilisés à ces problématiques et leurs interventions dans ce domaine deviennent de plus en plus fréquentes;
- b) la philosophie apparaît aussi -- institutionnellement du moins -- comme une discipline parmi d'autres. De ce point de vue, elle ne peut ignorer les données et les modèles qui lui viennent d'ailleurs, mais elle doit également se soucier de sa spécificité qui ne réside pas, nous l'avons dit, dans l'utilisation d'une méthode particulière, mais dans un type particulier de problématique (centrée autour de la critique de la connaissance et de la critique des valeurs) et dans un outillage conceptuel propre.

#### 1.3.2 Philosophie et société

Cette bipolarité de la philosophie permet en même temps de mieux percevoir sa fonction sociale :

- a) du point de vue épistémologique, on peut parler d'impact indirect. Dans la mesure même où les sciences et spécialement les sciences humaines importent à la société où elles se développent, la philosophie comme critique du savoir apparaît comme quelque chose de nécessaire;
- b) du point de vue de la critique des valeurs, l'impact paraît encore plus direct : il est ici question pour le philosophe de la prise de position à l'égard de l'actualité sociale ou politique

et de la transmission, par la voie académique, des instruments théoriques qui rendent possibles de telles prises de position.

L'imprécision que ces analyses laissent encore subsister paraît inévitable, puisque nous ne cherchons pas à caractériser ici une conception particulière de la philosophie, mais à repérer les traits communs d'une pluralité de conceptions qui à la limite, il faut bien le reconnaître, sont sans doute inconciliables. Aussi bien ne faut-il pas attendre de la philosophie québécoise qu'elle surmonte d'emblée, par sa seule introduction dans les programmes académiques, les antinomies majeures de la pensée contemporaine. C'est un grand progrès déjà qu'à tout le moins elle les fasse vivre parmi nous, qu'elle prenne part de façon active à des débats qui dépassent largement les frontières du Québec et qu'elle se soucie en même temps de son insertion dans le milieu.

## 2. LA PHILOSOPHIE DANS L'UNIVERSITE

Les remarques générales qui précèdent nous permettent maintenant de prendre position sur un certain nombre de questions plus précises soulevées par le Dossier Philosophie à propos de la situation institutionnelle de la philosophie universitaire. Ces questions, nous les regrouperons sous deux chefs : celles d'abord qui ont trait aux relations entre les différents départements de philosophie du Québec (problèmes de spécialisation des programmes et d'"autoplanification"); celles ensuite qui se rapportent aux relations à l'intérieur d'une même université entre les programmes de philosophie et ceux des autres disciplines. Nos réponses ici seront davantage fonction de la situation particulière de notre propre département, mais nous essaierons en même temps de leur conférer une portée plus large en les inscrivant dans le contexte général que nous avons déjà décrit.

### 2.1 Relations entre les départements de philosophie

Deux questions ici se posent avec insistance à travers l'ensemble du Dossier Philosophie :

- 1) Ne serait-il pas souhaitable que chaque département de philosophie se définisse "un nombre restreint d'orientations spécifiques, compte tenu des orientations des autres établissements du réseau" (Dossier, p. 9)?
- 2) Serait-il opportun "d'organiser, de façon souple et formelle à la fois, les relations entre eux pour les fins particulièrement de l'auto-planification préconisée par le Conseil des Universités" (Dossier, p. 39)?

A ces deux questions -- qui constituent en réalité des incitations -- nous répondons par l'affirmative. Le problème cependant est surtout de savoir comment et selon quelles modalités cette spécialisation et cette "auto-planification" sont réalisables dans la situation présente.

### 2.1.1 La spécialisation

Il nous paraît évident qu'au niveau des études de deuxième et troisième cycles, les différents départements universitaires de philosophie au Québec doivent se définir des axes de spécialisation susceptibles de permettre pour chaque département à la fois un plan de développement (au niveau par exemple des politiques d'embauche ou des projets de recherche) et la constitution d'une identité différentielle suffisamment marquée pour servir efficacement à l'orientation des éventuels étudiants dans la "carte philosophique" du Québec.

Du point de vue de la discipline d'abord, le champ de la philosophie, nous l'avons déjà indiqué, est encore trop diversifié et la littérature philosophique trop abondante pour qu'un département donné puisse à lui seul assurer un programme d'études avancées capable de couvrir l'ensemble de ce champ. S'il est normal que les programmes de premier cycle visent une introduction générale aux diverses tendances et aux diverses problématiques qui sont culturellement regroupées sous le nom de "philosophie", le développement et la qualité d'une maîtrise ou d'un doctorat nous paraissent inconciliables avec l'éparpillement des ressources et des efforts de recherche. La conception traditionnelle selon laquelle chaque département devrait posséder, pour les fins de direction des étudiants de deuxième et de troisième cycles, un spécialiste de chaque branche de la discipline est à la fois irréalisable -- tant il y a de "branches" -- et fort peu conforme aux exigences intrinsèques de la recherche qui, même en philosophie, suppose souvent la formation d'équipes de travail. A notre avis, la constitution d'un bon programme d'études avancées implique la présence d'un noyau de professeurs et de chercheurs travaillant de concert dans des domaines connexes.

D'autre part, du point de vue des étudiants, la dispersion des activités académiques dans le cadre des scolarités de maîtrise ou de doctorat constitue plus un obstacle à l'approfondissement d'une recherche ou d'une méthode de travail qu'un apport positif à la "formation générale". Et de toute manière, il est absurde de concevoir le niveau des études avancées comme un nouveau lieu, après le cégep et après le premier cycle, de "formation générale". Même en philosophie, il faut quelquefois échapper aux généralités!

La conjoncture actuelle d'ailleurs paraît spécialement propre à cette opération de spécialisation. A notre connaissance, la plupart des départements universitaires de philosophie travaillent actuellement à une définition plus précise de leur propre image et de leurs axes d'orientations. Or, un peu par hasard et un peu par concertation, les tendances qui se dessinent semblent aller dans le sens d'une heureuse diversité d'un département à l'autre. Une intervention externe à caractère autoritaire ne serait donc ni nécessaire, ni indiquée, et une amélioration des processus d'"auto-planification" serait sans doute suffisante pour permettre une distribution harmonieuse des spécialisations.

En ce qui nous concerne en tout cas, nous avons entrepris cette

année de préciser encore davantage nos propres axes de développement, surtout au niveau du programme de maîtrise. Il nous apparaît en effet que les champs généraux que nous avons déjà définis (philosophie de la culture et philosophie du langage) peuvent maintenant être spécifiés en termes d'insistance particulière sur :

- 1) la philosophie des sciences humaines;
- 2) la philosophie et la culture québécoises.

Nous concevons le point 1) comme une approche particulière spécialement féconde sur le plan théorique pour la philosophie de la culture et la philosophie du langage. En pareils domaines il est impossible d'éviter que la recherche philosophique ne passe de quelque façon par une réflexion critique poussée sur le fonctionnement et sur les résultats des diverses sciences humaines (notamment la sociologie, la linguistique, la psychanalyse et l'histoire). Par ailleurs, ce champ de réflexion à lui seul est suffisamment vaste sur le plan de la problématique comme sur le plan de la production textuelle pour justifier qu'on en fasse un des deux principaux axes de développement et de recherche de notre programme de maîtrise. Ce choix présente en outre l'avantage de contribuer efficacement dans une optique "interventionniste" à l'ouverture de l'enseignement de la philosophie sur l'interdisciplinarité.

Quant au point 2), nous y voyons plutôt la détermination d'un champ privilégié d'application de la philosophie de la culture et de la philosophie du langage. La tenue récente à Trois-Rivières d'un colloque interdisciplinaire sur "L'histoire de la pensée au Québec" a achevé de nous convaincre qu'il y a là un matériel culturel, théorique et idéologique à l'étude duquel les philosophes sont en mesure de contribuer de façon féconde<sup>1</sup>. Ce choix permet également à notre département de s'assurer une meilleure intégration dans le plan général de développement de l'Université du Québec à Trois-Rivières, dans lequel les études québécoises occupent une place importante.

Sans être exclusive, cette double orientation nous amène néanmoins à nous différencier très nettement des départements qui insistent davantage sur l'histoire de la philosophie, sur l'éthique ou sur la métaphysique. Elle nous autorise du même coup à conserver notre spécificité par rapport au département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal tout en développant des champs d'intérêt et de recherche suffisamment proches de ceux de ce département pour que les facilités de collaboration offertes par l'appartenance commune au réseau de l'Université du Québec puissent être exploitées au maximum.

(1) Les Actes de ce colloque seront publiés d'ici quelques mois aux Editions Bellarmin sous la direction de Claude Panaccio et de Paul-André Quintin, professeurs au département de philosophie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

### 2.1.2 L'autoplanification

La distribution des spécialisations impliquée par le point 2.1.1 entraîne du même coup la nécessité d'une concertation accrue entre les différents départements. Nous avons déjà indiqué qu'il ne nous paraît pas nécessaire dans les circonstances actuelles de recourir à une instance planificatrice extérieure aux départements eux-mêmes. Il serait hautement souhaitable cependant que les dits départements puissent s'entendre entre eux pour échanger de façon suivie des informations sur leurs orientations et leurs programmes respectifs, pour mettre sur pied à l'occasion des programmes d'échanges de professeurs ou des projets conjoints de recherche ou d'activités académiques ou para-académiques (séminaires conjoints, colloques, etc...) et pour faciliter au maximum le passage des étudiants d'un département à l'autre (ce qui paraît nécessairement impliqué par l'acceptation du principe de la spécialisation des départements).

A cet effet, les mécanismes de concertation les plus efficaces seraient :

- 1) de profiter le plus possible de la Société de Philosophie du Québec comme lieu de rencontre et comme médium d'expression. Mentionnons à titre d'exemple que la S.P.Q. a tenu l'automne dernier un congrès spécial sur "La situation institutionnelle de la philosophie au Québec"; il nous apparaît que les professeurs universitaires devraient s'impliquer largement dans de telles activités, ce qui leur permettrait non seulement de se rencontrer entre eux, mais également de maintenir (ou d'établir selon les cas) le contact avec ceux des cégeps;
- 2) de prévoir le plus rapidement possible une série de rencontres (par exemple biennuelles) entre les directeurs des différents départements pour discuter les divers points que nous mentionnons plus haut. On peut facilement imaginer que les congrès de la Société de Philosophie du Québec (par exemple à l'ACFAS) servent de cadre à ces rencontres.

### 2.2 La philosophie et les autres programmes

Le Dossier Philosophie constate -- avec regret apparemment -- que les départements de philosophie n'ont pas au cours des dernières années entrepris systématiquement de diffuser leur discipline dans un certain nombre d'autres programmes universitaires (Dossier, p. 21). Pour notre part, compte tenu de la perspective "interventionniste" que nous favorisons et compte tenu des deux principaux pôles de l'activité philosophique que nous avons identifiés plus haut (critique de la connaissance et critique des valeurs), nous sommes persuadés qu'il est de l'essence même de la philosophie dans sa forme contemporaine d'être directement ouverte sur les autres disciplines.

Dans le champ des sciences humaines notamment, le foisonnement des

désaccords méthodologiques et théoriques constitue de toute évidence un appel pressant à la réflexion épistémologique. Aussi le choix de la philosophie des sciences humaines comme axe de développement de notre programme de maîtrise devrait-il nous permettre dans un avenir très rapproché d'intensifier notre dialogue institutionnel avec les autres modules de l'Université du Québec à Trois-Rivières, et cela même au niveau du premier cycle.

C'est ainsi par exemple que nous assumons déjà plusieurs cours des programmes de sciences de l'éducation (dans le domaine de la philosophie de l'éducation). La présence au sein de notre département d'un groupe de recherches en loisirs constitué d'un philosophe et de deux sociologues nous met directement en relation avec les programmes de récréologie et de géagogie auxquels nous offrons certains cours dans le domaine de la philosophie du loisir. Le module d'histoire prévoit dans le nouveau programme qu'il travaille actuellement à mettre sur pied l'introduction de deux cours relevant du domaine de l'épistémologie de l'histoire et pour lesquels il entend recourir à nos services. Le nouveau programme de maîtrise en études québécoises qui commencera en septembre 1976 implique déjà la participation de certains professeurs de notre département auxquels seront confiés des enseignements sur l'analyse des idéologies ainsi que des activités de recherche.

A nos yeux, ce n'est là qu'un début. D'autres démarches sont en préparation pour d'une part offrir davantage de cours de philosophie dans les programmes des autres disciplines et d'autre part permettre de plus en plus aux étudiants des autres programmes de s'inscrire à des cours du module de philosophie et du programme de maîtrise en philosophie.

Au niveau des études avancées particulièrement, nous entendons d'ici peu élaborer une politique précise à l'intention des étudiants détenteurs d'un diplôme dans une autre discipline qui seraient intéressés à faire une maîtrise en philosophie. Déjà certaines demandes en ce sens nous sont parvenues et nous avons toutes les raisons de croire qu'à cause des orientations que nous voulons développer leur nombre ira en augmentant.

Nous possédons par ailleurs au premier cycle un système de majeures et de mineures qui n'a malheureusement pas encore été exploité et que nous entendons opérationnaliser dans les années qui viennent. A cet effet, nous adresserons d'ici peu certaines recommandations précises à l'administration de l'Université.

Cette ouverture de plus en plus grande des programmes de philosophie devrait éventuellement modifier en profondeur la place institutionnelle de la philosophie dans le système universitaire. Au lieu de constituer une discipline cloisonnée avec des programmes autarciques, elle deviendra de plus en plus, espérons-nous, le fer de lance de la fameuse interdisciplinarité dont on parle depuis si longtemps. C'est la fonction même de la philosophie que d'être continuellement présente aux autres champs du savoir et nous entendons pour notre part consacrer encore beaucoup d'efforts à la mise en oeuvre institutionnelle de cette fonction.

### 3. REPONSES AUX PROPOSITIONS

#### Proposition 2

- ( Que les départements et faculté procèdent
- ( à une analyse comparative de leurs régimes
- ( d'admission, afin d'assurer à leurs pro-
- ( grammes et à leurs diplômes une qualité
- ( comparable.

Une telle proposition concerne plutôt, à l'Université du Québec à Trois-Rivières, le Décanat des Etudes Avancées et de la Recherche. C'est d'ailleurs cette instance qui règlemente et approuve les admissions pour tous les programmes d'études avancées. Par ailleurs les étudiants sont admis aux programmes de 2e et 3e cycles sur la base de leurs études antérieures (soit au 1er cycle pour l'admission à la maîtrise, soit au 2e cycle pour l'admission au doctorat). Il faudrait alors comparer entre eux les programmes de 1er et de 2e cycles. Et qu'entend-on par qualité? Enfin la qualité des programmes et des diplômes n'est-elle pas plus assurée par les enseignements, les recherches et la vie du milieu que par les conditions d'admission?

#### Proposition 3

- ( (a) Que les départements et faculté de
- ( philosophie réévaluent ensemble le
- ( nombre et la nature de leurs champs
- ( de spécialisation\*, au niveau du doc-
- ( torat particulièrement;
- ( (b) Que cette réévaluation soit menée en
- ( fonction des spécialisations retenues
- ( pour la recherche.

\* Les expressions "axe" et "orientation" ayant reçu une acception spécifique dans les travaux du Conseil des Universités, nous utilisons ici l'expression "champ de spécialisation" pour désigner les spécialités auxquelles, au sein de la philosophie, le département veut donner un développement particulier, à un niveau de qualité élevé, en fonction des recherches dominantes de ses professeurs, des collaborations envisagées ou existantes avec les chercheurs d'autres disciplines, des ressources complémentaires des autres départements de l'université... C'est à même ces champs de spécialisation que les candidats à la maîtrise et au doctorat devraient choisir majoritairement leurs sujets de thèse. Un certain nombre de champs de spécialisation devrait caractériser chaque département, non seulement à l'échelle du Québec mais aussi à une échelle plus vaste.

Pour notre programme de doctorat une telle évaluation a déjà été faite à l'occasion de notre demande au Conseil des Universités. Pour notre maîtrise une auto-réévaluation a été faite et sanctionnée par la Commission des Etudes de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Pour ce qui est d'une réévaluation faite avec l'ensemble

des départements et faculté, nous répondons ci-haut en 2.

Par ailleurs, il nous semble qu'une telle spécialisation ne s'accompagne pas nécessairement d'un découpage de la discipline mais plutôt d'une convergence des intérêts vers des objets qui lui sont extérieurs. Sous ce rapport, il serait plus approprié de concevoir, en partie du moins, les programmes de 2e et 3e cycles comme des conjonctions de connaissance, de techniques et de valeurs, d'articuler ces trois "pratiques" en vue de nouvelles cohésions de la connaissance. Des explications là-dessus nécessiteraient des recherches et des inventaires qui restent à faire<sup>1</sup>.

Enfin dans notre demande au Conseil des Universités, ainsi que dans notre récente réévaluation de la maîtrise, nous avons tenu compte des orientations de la recherche.

#### Proposition 4

- ( (a) Que toutes les universités du Québec,  
( y compris celles où l'enseignement de  
( la philosophie n'est pas encore struc-  
( turé en programmes majeurs ou en pro-  
( grammes spécialisés, étudient l'oppor-  
( tunité et les modalités éventuelles  
( d'une expansion de cet enseignement à  
( l'aide de programmes de divers types  
( complétant les programmes spécialisés  
( dispensés actuellement ;
  - ( (b) Que, plus particulièrement, soient  
( étudiés au cours de la prochaine  
( année les besoins des diverses dis-  
( ciplines quant à des enseignements  
( en philosophie.
- a) Nous sommes des plus intéressés à l'organisation de tels programmes. Cependant, encore là, leur organisation ne dépend pas surtout de nous mais d'instances autres que le Département, tels la Commission des Etudes et les diverses sous-commissions (1er cycle et Etudes Avancées). Diverses opérations d'évaluations de programmes s'annoncent et il est à espérer qu'un plus grand nombre de programmes soient restructurés de manière, à tout le moins, à intégrer plusieurs discours ou disciplines.

---

(1) Des indications et suggestions en ce sens ont été faites par Fernand Dumont dans "Sur le devenir de l'université au Québec", in L'Université québécoise du proche avenir, Montréal, H.M.H., 1973, pp. 195-223. Elles supposent une construction de programmes qui va bien au-delà d'une simple spécialisation par champ.

Notons que nous participerons, par des enseignements et des recherches, au nouveau programme de maîtrise en Études Québécoises.

- b) Il s'agit là d'études qui peuvent être menées par des instances extérieures au département de philosophie. Encore ici on doit espérer qu'elles pourront être abordées lors d'opérations dont il est question ci-haut en a).

Proposition 5

- ( Que, là où les règlements d'admission le  
( permettent, les départements ou faculté  
( de philosophie entreprennent le recyclage  
( des professeurs du collégial, en acceptant  
( par exemple leur inscription à temps  
( partiel dans les programmes de maîtrise  
( existants.

Le recyclage et le perfectionnement des professeurs du collégial, à temps partiel et à temps plein, sont des choses qui ont toujours été possibles dans nos programmes.

Proposition 6

- ( Que, sous réserve des règles particu-  
( lières devant régir les études à temps  
( partiel, la durée d'obtention d'un di-  
( plôme de maîtrise soit réduite à ce qui  
( est normalement prévu dans les règle-  
( ments, et que soit ainsi accrue la pro-  
( ductivité des programmes de philosophie.

Nous sommes tout à fait d'accord avec une telle proposition.

Proposition 7

- ( Que soient appliqués avec plus de rigueur  
( les règlements portant sur la scolarité  
( et sur la rédaction de thèse de troisième  
( cycle en philosophie, et que ces règle-  
( ments soient réévalués si nécessaire afin  
( de corriger les anomalies actuelles.

Nous sommes encore ici d'accord avec la proposition.

Proposition 8

- ( (a) Que soit menée au cours de l'année  
( 1974-1975, sous la direction du Comité  
( des programmes et en collaboration  
( avec les départements de philosophie  
( et les associations d'étudiants, une  
( enquête sur les profils de carrière  
( des diplômés en philosophie;

- ( (b) Que, au cours de la même année, les
- ( départements et faculté de philoso-
- ( phie explorent plus systématiquement
- ( les débouchés s'offrant à leurs diplômés,
- ( hors du champ de l'enseignement.

- a) Cette enquête aurait demandé une organisation ainsi que des ressources humaines et financières dont il semble que nous n'avons pas disposé.

Par ailleurs on peut se demander ce que nous dirait une telle enquête. Nous savons en effet assez bien dans quels domaines se retrouvent les diplômés en philosophie : enseignement, administration, journalisme, diplomatie, etc. Peut-être serait-il plus utile d'enquêter sur de nouvelles possibilités d'articulations de la discipline à diverses pratiques discursives et non-discursives : par exemple "articuler" l'éthique à l'univers des communications ou du politique; "articuler" l'épistémologie à la sociologie; "articuler" la formation philosophique à la direction et l'animation d'un CLSC. Ce qui peut se faire suite à l'identification de besoins latents et suppose la "construction" de nouvelles carrières. Cela ne touche pas l'économie interne de la discipline mais les conjonctions dont nous parlions à la proposition 3<sup>1</sup>.

- b) La réponse se trouve ci-haut en a). Elle suppose des actions dans le milieu et des recherches auxquelles nous pouvons participer mais qu'il nous est difficile d'initier et de mener nous-mêmes. Encore ici cela relève d'organismes qui ont pour fonction de coordonner entre elles les actions et les disciplines, à l'intérieur de l'Université, et de coordonner l'Université aux pratiques sociales latentes ou manifestes.

#### Proposition 9

- ( (a) Que, à la lumière des résultats de la ré-
- ( évaluation des activités de recherche
- ( (voir infra) et de l'inventaire des
- ( besoins des autres disciplines, soit en-
- ( visagée la possibilité pour le corps pro-
- ( fessoral des départements ou faculté de
- ( philosophie d'oeuvrer hors de ce cadre
- ( administratif, en vertu du système de dou-
- ( ble rattachement, par exemple;
- ( (b) Que, compte tenu des caractères propres de
- ( l'enseignement et de la recherche en phi-
- ( losophie, le corps professoral envisage

(1) On trouvera dans l'article cité à cet endroit des idées là-dessus ainsi que des suggestions pour des recherches.

- ( l'opportunité de certains regroupements
- ( sous des formes variées, à l'échelle du
- ( Québec, autour de thèmes majeurs d'en-
- ( seignement et de recherche.

- a) En théorie la structure de l'Université du Québec favorise cette possibilité puisque les programmes ne dépendent pas des départements mais des décanats. C'est ainsi que trois départements collaborent, pour les enseignements et pour les recherches, à un programme de maîtrise en Etudes Québécoises. Cette possibilité est par ailleurs reliée à l'existence de recherches spécifiques se faisant au département. D'autres possibilités de ce genre existent.
- b) Sous ce rapport une recherche sur l'idéologie, poursuivie depuis environ trois ans, regroupe huit (8) professeurs dont cinq (5) du département de philosophie de l'Université du Québec à Trois-Rivières et trois (3) du département de philosophie de l'Université du Québec à Montréal. Dans ce programme de recherches sont aussi engagés des étudiants des deux universités. Par ailleurs ces recherches s'articulent à la maîtrise en Etudes Québécoises de même qu'à des orientations propres à la maîtrise et au doctorat en philosophie.

#### Proposition 10

- ( Que les départements et faculté de philo-
- ( sophie du Québec présentent au Comité des
- ( programmes, en juin 1975, un état de la
- ( recherche philosophique au Québec, ac-
- ( compagné d'une problématique de la situa-
- ( tion et de propositions visant à corriger
- ( les anomalies relevées.

Nous ne ferons pas état ici d'une façon détaillée des recherches individuelles des professeurs. On en prend connaissance en consultant les livres, les articles publiés, ainsi que les communications présentées aux divers congrès. Ces publications et communications, la plupart du temps, témoignent plutôt d'une très grande "dispersion des thèmes de recherche". Cela est normal, dans un département de constitution récente, et étant donné que ces recherches sont souvent des productions effectuées au terme de la formation de base, ou rattachées à cette formation. On rencontrera donc dans les productions, qui font suite aux recherches individuelles des professeurs, une très grande variété de thèmes, de sujets et d'auteurs.

Par ailleurs, puisque ces recherches individuelles peuvent être connues par l'intermédiaire des publications et également, à un autre niveau, par les enseignements, il n'est pas tout à fait exact et significatif de dire qu'elles sont moins visibles (Dossier, p. 38) que celles qui ont cours en science. Les publications

sont un moyen, autre que le financement ou la masse des subventions reçues et les laboratoires, d'évaluer la recherche faite en philosophie.

Quant au "nombre de jeunes chercheurs formés" (*ibid.*), il n'est pas nécessairement un indice de l'effort de recherche mais de la diffusion et de l'organisation de la recherche. De celles-ci peuvent, parmi d'autres facteurs, dépendre les inscriptions dont dépend ensuite le nombre de chercheurs formés.

En outre des recherches individuelles peuvent être financées. Enfin le petit nombre de chercheurs formés ("sous-productivité") peut dépendre aussi bien de d'autres carences (e.g. dans l'enseignement, l'encadrement) que de l'organisation de la recherche, ou de plusieurs causes à la fois.

Par-delà les dichotomies recherche individuelle/ recherche collective, recherche subventionnée/ recherche non subventionnée, l'"état de la recherche philosophique au Québec", si on prend pour acquis qu'il souffre de quelque pathologie, devra faire l'objet d'une étude faisant appel à des catégories et des concepts plus puissants et plus explicatifs. Les difficultés rencontrées dans la diffusion des connaissances, dans l'organisation des recherches, dans la marche des programmes d'enseignement et dans le fonctionnement d'une communauté philosophique et scientifique semble relever de causes aussi générales que l'immaturation de la culture et de l'absence de structures intellectuelles dans la société québécoise<sup>1</sup>. Plutôt que de relever des "anomalies", nous en viendrions à percevoir une carence telle que les anomalies seront

(1) Depuis combien d'années les Universités au Québec ont-elles des structures et des programmes autonomes pour la philosophie? Il y a près d'un an une impression fondée sur des essais portant sur les divers départements et facultés se dégageait, "impression que la philosophie, dans notre société, vient à peine de voir le jour". (V.C. SAVARY, "L'histoire de la discipline 'philosophie' dans les universités québécoises", texte présenté au Colloque l'Histoire de la philosophie au Québec (1800-1950) et à paraître bientôt chez Bellarmin sous le titre Philosophie au Québec. Les Matériaux pour l'histoire des Facultés et Départements de philosophie du Québec seront bientôt diffusés dans des cahiers de l'Institut Supérieur des Sciences Humaines. Un premier tome contiendra les études faites sur les départements et facultés, un second une bibliographie des écrits sur l'institution philosophique universitaire de 1940 à 1975 ainsi que des commentaires sur les monographies du Tome 1). Sur l'état général de l'Université renvoyons encore à l'article précité de F. DUMONT.

normales. En fait la détermination d'"une problématique de la situation" est une des tâches que visent nos travaux à la maîtrise et au doctorat, selon des objectifs que nous nous sommes donnés -- philosophie de la culture, histoire de la pensée au Québec, etc. -- en même temps qu'ils veulent contribuer positivement à la production des structures intellectuelles qui nous manquent.

Proposition 11

( Que, dans le mémoire qu'ils présenteront  
 ( au Comité des programmes en juin 1975,  
 ( les départements et faculté de philosophie  
 ( expriment leur point de vue sur l'opportu-  
 ( nité d'organiser, de façon souple et for-  
 ( melle à la fois, les relations entre eux,  
 ( pour les fins particulièrement de l'auto-  
 ( planification préconisée par le Conseil  
 ( des Universités.

Suite aux idées exprimées ci-haut (particulièrement pour les propositions 3, 8, 9 et 10) et étant donné la situation présente, il nous apparaît :

- a) qu'une certaine auto-planification se réalise partiellement dans les faits (V. notamment ci-haut, dans le corps des "Remarques", en 2.1.1, ainsi que les diverses monographies des Matériaux pour l'histoire des Facultés et Départements de philosophie du Québec et, autre indice, du Congrès spécial de la Société de Philosophie du Québec, le compte-rendu de l'Atelier no 3 : spécialisation et auto-planification des départements universitaires, compte-rendu préparé par l'animateur Louise Marcil-Lacoste, in Bulletin de la Société de Philosophie du Québec, II, 2 (1976), p. 29).
- b) que tel que mentionné dans les "Remarques", en 2.1.2, des rencontres telles que celles qui peuvent se produire annuellement dans le cadre de l'ACFAS seraient pertinentes à cet égard. Par ailleurs, les questions d'"auto-planification" nous paraissent indissociables de l'existence et de la structuration d'une communauté philosophique et scientifique et de la "vie" de cette communauté. A cet égard les congrès (ACFAS ou autres) devraient constituer des moments privilégiés.
- c) que l'"auto-planification" en tant qu'elle doit se greffer aux articulations de "pratiques" (V. Proposition 3) et à la "construction" de nouvelles carrières (V. Proposition 8) implique des actions et des recherches qui vont bien au-delà des responsabilités et des moyens des facultés et départements comme tels. A ce chapitre, il serait préférable de penser à une équipe de recherche qui serait indépendante des facultés et départements comme tels et qui aurait pour rôle de développer des modèles

qui concerneraient à la fois l'articulation du discours philosophique aux autres discours et pratiques à l'intérieur de l'Université d'une part, et cette articulation au milieu extérieur, d'autre part, de même que l'évolution (histoire), la nature et les problèmes de la communauté philosophique.

Avril 1976.

LE POINT  
DE SUIVI

première  
qu'il do  
fournit

1. Quel

té l'es  
tés d'or  
découlen

Une a

très par  
universi  
normes d  
d'effica  
voir ni  
cessité  
tre la c  
Come l  
types d  
loyalene  
Les ques  
de façon  
ce d'une  
sur sa s

même, c  
phique s  
va. La  
administ  
ble d'un

poser de  
che phi  
quel on

Sens F

La phi

le doss

(1) Jean  
1972

LE POINT DE VUE DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE DE L'UNIVERSITÉ  
DE SHERBROOKE CONCERNANT LE "DOSSIER PHILOSOPHIE".

Ce rapport sur le dossier philosophie a deux parties : la première réfléchit de façon théorique et générale sur la description qu'il donne de l'état actuel de la philosophie au Québec; la seconde fournit une réponse immédiate et concrète à ses propositions.

1. Quelques réflexions sur le dossier.

Les remarques qui suivent tendent à formuler avec plus de clarté l'esprit dans lequel on peut penser le compromis entre les nécessités d'ordres économique et administratif et certaines exigences qui découlent du caractère propre de la philosophie.

Une ambiguïté du dossier, qui pose deux sous-questions.

Ce dossier accorde théoriquement à la philosophie un statut très particulier - bien que mal défini - face aux autres disciplines universitaires, tout en voulant, au niveau pratique, la soumettre aux mêmes normes de quantification et de comptabilisation, aux mêmes critères d'efficacité et de rentabilité, que les autres disciplines. Sans pouvoir ni vouloir définir la philosophie, il garde le "préjugé" de la nécessité de sa démarche en milieu universitaire (p. 7). Nous faisons nôtre la conception de l'université que l'auteur du rapport a choisie. Comme l'écrit très bien Jean Ladrière, "... on peut donc concevoir deux types d'universités : des universités où l'on se contente de pratiquer loyalement la méthode scientifique, en mettant entre parenthèses toutes les questions de sens, et des universités où, au contraire, on décide de façon réfléchie et résolue de ne pas séparer la pratique de la science d'une interrogation permanente, collective et institutionnalisée sur sa signification"<sup>1</sup>.

Cette seconde conception, éminemment plus civilisatrice et humaine, oblige donc à trouver les moyens d'assurer une démarche philosophique sans trop savoir, d'après le dossier, d'où elle vient et où elle va. La grâce de l'existence doit alors recevoir le sceau de la justice administrative qui, à son tour, exige l'arpentage le plus précis possible d'un cheminement plutôt revêché à la mesure. Voilà l'ambiguïté.

Repenser cette situation paradoxale et conflictuelle fait donc poser deux sous-questions : quel est le sens fondamental de la démarche philosophique? Que signifie le pluralisme philosophique actuel auquel on semble vouloir assez bien se rallier?

Sens fondamental de la démarche philosophique

La philosophie et le milieu : la philosophie et la liberté.

Dans sa description de l'état actuel de la philosophie au Québec, le dossier laisse tomber la gouttelette d'histoire des quelques dernières

(1) Jean Ladrière; La science, le monde et la foi; Casterman, Tournai 1972, p. 65.

décennies de son évolution sans se donner la peine d'en dégager la véritable signification. Cette gouttelette représente pourtant toute la pluie et la rosée de l'histoire de la philosophie. Le monolithisme non d'interprétation, mais d'enracinement thomiste (pp. 10-11) des années "50", n'a eu son heure - ne l'oublions pas - que parce qu'il semblait apporter la réponse la plus valable au questionnement d'une mentalité religieuse et culturelle alors moins diversifiée et plus structurée, ouverte à ce genre particulier de métaphysique. La crise de scepticisme philosophique qui lui succéda est la même qui a ébranlé toutes les notions occidentales de valeur. La mutation dernière de la philosophie, en un pluralisme de types apparemment plus permanents est, à son tour, effort de dépassement de l'attitude sceptique, et recrée de nouvelles limites temporaires. Cet effort ne peut se faire que dans la reprise critique serrée des vérités et des valeurs que le scepticisme avait dissoutes : toute civilisation tente de retrouver ou de renouveler l'âme qu'elle perd. La stagnation sceptique qui, d'après l'histoire, n'est pas toujours nihiliste, porte l'amorce d'un nouvel élan philosophique.

Cette brève histoire récente de la philosophie au Québec manifeste que la philosophie est mégalomanie, parce qu'elle s'enracine dans le désir de libération - par assimilation ou refus - de l'ensemble des valeurs que l'homme vit : son être est tout d'abord d'être le reflet total de la civilisation dans laquelle elle vit, son désir est celui de repenser systématiquement l'ensemble des données et des drames que vit cette civilisation. Qui vit euphoriquement sa civilisation n'a pas besoin de philosophie : il peut se contenter de littérature dithyrambique. La sphère propre de la philosophie est celle de la libération humaine. Son questionnement est toujours, en définitive, à la seconde puissance : on ne peut forcer un mathématicien à se questionner sur la valeur et la portée globale des mathématiques dans la vie humaine; on ne peut forcer le savant qui recherche toutes les formes de l'anti-matière à se poser des questions antérieures ou ultérieures sur le sens de l'univers actuel. La philosophie propose une démarche de surcroît : critique épistémologique, éthique, politique ou économique, mais elle n'a aucun moyen d'imposer ce supplément d'effort et de sens. L'usage de la rhétorique pour promouvoir le questionnement radical de l'homme sur sa situation dans la société et dans le monde, sur la valeur des sciences et le sens des valeurs qu'il vit, est la tentation normale de la philosophie. Mais elle doit toujours résister à cette tentation au nom de son propre développement qualitatif et du respect même des consciences. En somme, il faudrait permettre à la philosophie d'aller à la pêche quand la société n'en ressent plus le besoin, si le geste ne comportait le risque et l'inconvénient de n'avoir plus que des pêcheurs pour tenter de répondre aux questions, lorsque l'heure du besoin du "supplément d'âme" peut venir.

#### La cigale ayant chanté tout l'été...

Cette première remarque n'a pour but que d'assouplir et de tempérer le sens de la double ouverture accueil-service que réclame le Dossier Philosophie. La philosophie accueille ou tente d'accueillir un certain nombre de questions qui viennent des autres disciplines, mais elle doit respecter le goût et les désirs des autres disciplines qui

lui refusent leur accès ou voient son insertion comme une intrusion ou un artifice inutile. Si l'on exige un dépliement de la philosophie, en lui reprochant son apparent repliement, et si l'on veut, au nom des normes de la ratio professeur-étudiants, au nom de quelque nécessité économique ou administrative, la forcer à distribuer des miettes philosophiques ou culturelles à tout venant, on fait le geste précis de l'envelopper de langes ou de la dégrader jusqu'à son non-être. Face à une désertion ou diminution ou stabilisation temporaires de la demande, le Ministère a la tentation, et sans doute le droit, de vouloir diminuer le nombre de professeurs de chaque département ou de former une complémentarité de programmes à travers les différentes universités. Ce qui rendrait la philosophie plus rentable. Il a ce droit, mais sans avoir celui de faire dire à la philosophie ce qu'elle ne peut ni ne devrait dire. Il n'est pas sûr, non plus, qu'il rendrait ainsi service à la philosophie si tant est qu'il veut bien le faire. L'utilité à long terme est plus propre à la philosophie que la rentabilité apparente de la planification à court terme.

#### Le pluralisme actuel ou le problème des champs de spécialisation.

Le dossier aimerait voir réduire les champs de spécialisation de chaque département pour, sans doute, organiser une complémentarité de ces champs par le biais des plus jeunes universités. La chose semble parfaitement légitime aux niveaux des ordres économique et administratif. Mais, malgré ses critiques, qui sont plutôt des insinuations plus ou moins bienveillantes, le dossier ne dégage pas le sens du pluralisme philosophique actuel, départemental ou facultaire. Il vaut peut-être la peine de s'y attarder un moment et d'en dégager quelques aspects :

a) Le sens actuel de "discipline fondamentale" pour la philosophie est multiple, en ce sens précis qu'elle ne réussit pas à ramener à l'unité de quelques principes les divers domaines qu'elle analyse et remet en question. Mais l'absence de système ne doit pas dissimuler l'effort de systématisation qui est inhérent à toute philosophie.

On identifie souvent le mot pluralisme en philosophie au pluralisme des spécialisations dans les disciplines scientifiques particulières. Cependant, l'autonomie et la ramification des spécialisations n'ont pas la même portée dans un cas comme dans l'autre. Le pluralisme philosophique ne vit et ne subsiste qu'à travers une unité plus fondamentale de questionnement et d'affrontement qui, malgré les apparences, le maintient plus un que pluriel. Un philosophe ne peut jamais se spécialiser complètement s'il veut demeurer philosophe.

De tout temps, la visée unitaire est la visée propre de la philosophie... "du point de vue existentiel, il existe en tout être une aspiration spontanée à l'unité qui est l'indication d'une exigence profonde de la personne : la conquête d'une cohérence maximale et l'assomption de la variété des expériences dans la simplicité des évidences suprêmes"<sup>1</sup>. La différence entre la philosophie ancienne et la philosophie

(1) Jean Ladrière, id., p. 58.

actuelle c'est que la quête de l'unité a subi un certain renversement dans sa démarche. La première partait des évidences les plus immédiates, perceptibles à ses yeux au niveau des évidences de l'être "premier connu", et travaillait à réunir et à ordonner les parties de l'expérience humaine, appartenant de soi à l'unité du monde révélé dans les interrogations premières, générales et englobantes. C'est ce genre de philosophie que l'autonomie et la multiplication des sciences, la rigueur de leur méthode propre, souvent accompagnée de leur propre réflexivité sur leur fondement - surtout dans le cas de la science mathématique - a remis en question. A partir de la pluralité du fonctionnement scientifique et de l'extrême spécialisation des sciences, elle tente de retracer et de constituer la convergence de l'ensemble des activités scientifiques vers une unité de sens encore difficile à établir. Le monde, malgré la diversité des visions scientifiques, est un. Le logos de l'univers ne peut être multiple.

On pourrait, dès lors, imaginer, à la limite, une forme de distribution du Département de philosophie, où les responsables de cet enseignement, issus des départements ou facultés scientifiques eux-mêmes, tenteraient de dégager le fondement de chaque discipline et son enracinement dans l'ensemble du questionnement humain. Mais l'expérience révèle qu'en ce cas le rôle de coordination et d'unification, fonction fondamentale au sein du pluralisme philosophique actuel, serait définitivement compromis. La même absence de fonction unitive se ferait sentir dans le cas de l'extrême spécialisation dans chaque département de philosophie. Les réflexions qui suivent manifesteront davantage les risques de telles entreprises.

b) Le pluralisme en philosophie veut aussi dire que chaque département représente et doit représenter un nombre assez important de recherches philosophiques pour répondre à l'ensemble des interrogations sérieuses du milieu universitaire ou ambiant. Or, il est toujours arbitraire de vouloir privilégier un type d'interrogation sur un autre dans un milieu donné, aussi restreint qu'il soit. Cependant, ici, il faut éviter l'aberrante interprétation qu'une mentalité trop immédiatement pratique peut donner à une telle affirmation. La philosophie n'est pas un répertoire de solutions pratiques, plus ou moins profondes, aux questions du milieu. S'il ne restait de Kant que ses polémiques et ses réflexions sur les événements de son temps - le Conflit des Facultés par exemple - , on pourrait facilement l'oublier. S'il ne restait de Hegel que ses opinions sur l'Etat allemand de son temps et sur la révolution française, on jouerait moins à deviner sa pensée. Si le "De regimine" de Saint Thomas se réduisait à quelques conseils pratiques au roi Charles, il aurait sans doute été aussi inutile au roi qu'à notre propre réflexion. Le questionnement de Kant ne vaut que parce qu'il porte sur la situation fondamentale de son temps : scientifique, culturelle et religieuse. Et tel est le sens du pluralisme philosophique actuel.

c) De plus, le questionnement et la réponse philosophiques ne peuvent se faire qu'en dialogue avec toute l'histoire précédente de la philosophie. C'est en tentant d'équilibrer le double courant aristotélicien et platonicien que Saint Thomas crée la philosophie propre à son temps ; c'est en rejetant les arguments de l'Ecole que Descartes

élabore sa propre philosophie, c'est en réfutant le rationalisme de Leibniz que Kant écrit la critique de la raison pure. Le pluralisme d'un département de philosophie doit donc s'enraciner dans les grands courants de l'histoire de la philosophie, les représenter et les critiquer.

Ces quelques réflexions sont suffisantes pour faire entrevoir pourquoi une restriction étroite des champs de spécialisation peut, dans chaque département, déformer l'intelligence philosophique et brimer la liberté intellectuelle. Et si une restriction des champs de spécialisation tendait à regrouper les professeurs de même tendance philosophique, elle défigurerait le visage de la philosophie, tout en favorisant quelques professeurs au détriment des autres.

Si donc un département de philosophie veut représenter tant soit peu la recherche philosophique actuelle, il lui faut des professeurs en nombre et variété suffisants pour représenter la complémentarité nécessaire des principales recherches actuelles, en même temps que le dialogue qu'elle doit entretenir avec l'histoire de la philosophie.

d) De plus, on doit conclure des réflexions précédentes que, si la spécialisation en philosophie doit avoir un sens, elle ne peut être que graduelle. Il ne peut y avoir de spécialisation au niveau du baccalauréat; elle commence et apparaît à la maîtrise, mais son lieu naturel est le doctorat. Par conséquent, même si la spécialisation et la coordination des départements étaient parfaitement réalisées, chaque département devrait néanmoins toujours rester suffisamment non-spécialisé pour être capable de donner un baccalauréat vraiment ouvert aux spécialisations ultérieures.

On peut donc viser à mettre de l'ordre dans l'enseignement de la philosophie, mais sans trop briser les fibres et les liaisons qui, au sein de chaque département ou faculté, maintiennent son développement et sa croissance. Stabilité et maturation philosophiques ne peuvent être qu'organiques. L'échéancier d'une rapide réorganisation trop uniquement axée sur l'aspect économique et administratif, peut facilement dissoudre la philosophie en de nouveaux tâtonnements et balbutiements, encore plus insignifiants que ceux qu'on dit qu'elle propose et profère actuellement.

Souplesse et patience sont seules garants du succès de l'entreprise. Peut-être faudrait-il appliquer le proverbe : A brebis tondue, Dieu mesure le vent.

Ces quelques remarques rejoignent en gros un certain nombre de réflexions du rapport Carnois. Nous espérons que ce rapport a été trop pessimiste dans son interprétation du dossier Cazalis et des intentions sociales de l'auteur. Cependant, si cette lecture et cette interprétation devaient être les bonnes, nous serions d'accord, en principe et d'une manière générale, sur les critiques plus vives et plus détaillées qu'émet M. Carnois.

## II. Propositions particulières.

Plus concrètement alors, ces propos, d'allure générale, demandent d'être complétés par les propositions suivantes. En fait, la demande qui nous était adressée par le Comité des programmes du Conseil des universités a été accueillie par le Département comme une occasion de se mieux connaître et, partant, de mieux définir ses projets.

### 1. Le premier cycle.

Le Département entend maintenir son approche historico-critique et son option pluraliste. Ces choix lui permettent d'introduire les étudiants à la réflexion philosophique, sans céder ni au dogmatisme, ni au scepticisme.

### 2. Le deuxième et le troisième cycle (cf. proposition 3).

2.1 Présentement, le Département n'offre que le niveau maîtrise (M.A.) et n'entend pas, pour le moment, présenter seul un programme de 3e cycle. Il considère cependant qu'il serait opportun qu'on étudie la possibilité pour les institutions universitaires qui le souhaitent de se regrouper pour offrir ensemble un programme de 3e cycle qui serait l'équivalent du Doctorat d'Etat français. Chacune des institutions qui accepteraient de participer à la mise sur pied d'un tel programme recevrait le mandat de patronner les thèses qui, entre autres, tombent dans leurs champs de spécialisation déclarés.

2.2 En raison de la nature même de la philosophie, il n'aurait pas été souhaitable de définir a priori les champs de spécialisation du Département. Il est cependant possible, a posteriori, de regrouper autour de quelques centres les champs d'intérêt des professeurs du Département de philosophie de Sherbrooke. L'épistémologie générale et l'épistémologie comparée des sciences constituent un premier centre d'intérêt. Un autre thème de recherche est l'écologie envisagée sous l'angle des questions philosophiques qu'elle soulève : problèmes épistémologiques, problèmes éthiques et socio-politiques, rapports entre l'homme et son milieu, c'est-à-dire entre culture et nature. De plus, un professeur du Département a récemment entrepris, en collaboration avec un collègue de psychiatrie, une recherche sur la psychiatrie phénoménologique : courant anti-psychiatrique, thérapie primale, analyse existentielle et psychiatrie (Binswanger). Le département encourage cette collaboration et souhaite lui donner une ampleur encore plus grande. Enfin, le Département se propose d'entreprendre de nouvelles relations avec la Faculté de théologie, ce qui pourrait conduire à une interdisciplinarité intéressante autour de questions de philosophie de la religion. L'Université de Sherbrooke pourrait prétendre faire oeuvre utile dans ces secteurs puisqu'elle peut fournir, en raison des programmes qu'elle offre, l'appui nécessaire au développement de ces intérêts. Nous pensons à la Faculté des sciences, qui offre des programmes en science de la nature, à la Faculté des sciences appliquées, qui, depuis longtemps, manifeste son intérêt pour l'écologie et qui vient tout juste de développer un secteur "communication", à la Faculté de théologie qui renouvelle la structure de son programme.

### 3. La recherche (proposition 3b)

Le Département continuera à encourager la recherche individuelle de ses professeurs et la publication. Plusieurs professeurs travaillent actuellement à la rédaction de livres. Cette préoccupation ne tend pas à négliger la nouvelle formule de recherche en équipe subventionnée, qui sert en fait d'instrument pédagogique et permet d'associer très tôt les étudiants à la recherche des professeurs.

### 4. L'éducation permanente (proposition 4 et 5)

Axe de développement de l'Université de Sherbrooke, l'éducation permanente deviendra désormais un souci constant des unités pédagogiques. Le Département de philosophie entend être présent à cette nouvelle orientation et jouer son rôle tant au plan de l'enseignement que du service au milieu.

Dans cet esprit, deux projets sont déjà mis de l'avant :

- a) d'une part, la Société de Philosophie de Sherbrooke, organisée de concert avec le Département de philosophie du Cégep de Sherbrooke, entend promouvoir la réflexion philosophique dans la région, notamment par l'organisation de conférences philosophiques ;
- b) d'autre part, le perfectionnement des professeurs du secteur collégial retient l'attention du Département, qui éventuellement pourrait offrir des activités qui répondraient à une véritable demande des enseignants déjà en poste.

### 5. Cours offerts aux autres facultés et départements (proposition 4).

Des négociations sont déjà en cours avec d'autres départements de la Faculté des arts et devraient aboutir à une meilleure utilisation des ressources déjà existantes. Il est à noter qu'à ce chapitre, la pratique du double rattachement serait heureuse. Elle devrait désormais faire l'objet d'une attention particulière de la part de certains départements au sein d'une même université.

### 6. Règlements pédagogiques (propositions 5, 6 et 7).

Les règlements pédagogiques déjà promulgués par l'Université de Sherbrooke suffisent déjà à assurer la qualité des études et n'ont qu'à être mis en application.

7. L'enquête sur les projets de carrière des diplômés en philosophie est en cours de route et devrait être terminée durant l'année 75-76. Elle révèle déjà qu'un groupe assez important de diplômés ont immédiatement trouvé carrière dans des secteurs autres que l'enseignement : fonctionnarisme, administration, etc. Le pluralisme actuel du Département aide à découvrir les goûts et les aptitudes des étudiants envers les différentes sciences frontalières et à diriger certains étudiants vers des

carrières plus spécialisées. Nous croyons que la formation générale libératrice de la philosophie au niveau du baccalauréat (B.A.), complétée par une discipline particulière, peut produire des citoyens plus équilibrés et capables de s'adapter plus facilement à la disponibilité requise actuellement dans la plupart des carrières professionnelles.

#### 8. Relations avec les autres Départements de philosophie du Québec (proposition 1).

Le Département de philosophie de l'Université de Sherbrooke accepterait de participer à une véritable coordination des Départements de philosophie sous l'égide d'un comité, formé ad hoc, des directeurs de Département de philosophie. Ce comité devrait tenir une réunion annuelle à ce propos, à l'occasion du Congrès de l'ACFAS.

### III. Conclusion.

Dans l'ensemble, le Dossier Philosophie s'est révélé un excellent catalyseur des différentes ressources et possibilités que contient le pluralisme organique actuel de la philosophie. Il faudra donner suite aux réactions qu'il a provoquées. Si on veut en tirer parti avec patience et souplesse, il pourra aider à justifier les deniers que l'on affecte à la philosophie au Québec.

DIRECTIVES POUR LA PRESENTATION D'UN MANUSCRIT AU BULLETIN

1. Les manuscrits doivent être dactylographiés à double interligne, sur du papier standard de 8½ x 11", en laissant, à gauche, une marge de 1".
2. Le titre de l'article doit être écrit en lettres majuscules.
3. Le nom de l'auteur et sa fonction, s'il y a lieu, doivent être placés sous le titre de l'article.
4. Les notes de l'article doivent être reportés à la fin de l'article et suivre une numérotation continue.
5. L'auteur doit envoyer au bulletin deux copies de son texte.
6. Tout article reçu par le bulletin est soumis au comité de rédaction qui a autorité pour l'accepter ou le refuser.
7. La décision du comité de rédaction est communiquée à l'auteur par le directeur du bulletin. Dans le cas de refus de l'article, le directeur doit informer l'auteur des raisons de ce refus.
8. Les droits de traduction et reproduction des articles publiés sont réservés à la revue.
9. Les manuscrits doivent être envoyés à Raymond Brouillet, Faculté de Philosophie, Université Laval, Ste-Foy, Québec, G1K 7P4, P. Qué.

1. The first part of the document is a letter from the Secretary of the State to the President, dated January 1, 1865. It contains a report on the progress of the war and the state of the Union.

2. The second part is a report from the Secretary of the State to the President, dated January 1, 1865. It contains a report on the progress of the war and the state of the Union.

3. The third part is a report from the Secretary of the State to the President, dated January 1, 1865. It contains a report on the progress of the war and the state of the Union.

4. The fourth part is a report from the Secretary of the State to the President, dated January 1, 1865. It contains a report on the progress of the war and the state of the Union.

5. The fifth part is a report from the Secretary of the State to the President, dated January 1, 1865. It contains a report on the progress of the war and the state of the Union.

6. The sixth part is a report from the Secretary of the State to the President, dated January 1, 1865. It contains a report on the progress of the war and the state of the Union.

7. The seventh part is a report from the Secretary of the State to the President, dated January 1, 1865. It contains a report on the progress of the war and the state of the Union.

8. The eighth part is a report from the Secretary of the State to the President, dated January 1, 1865. It contains a report on the progress of the war and the state of the Union.

9. The ninth part is a report from the Secretary of the State to the President, dated January 1, 1865. It contains a report on the progress of the war and the state of the Union.

10. The tenth part is a report from the Secretary of the State to the President, dated January 1, 1865. It contains a report on the progress of the war and the state of the Union.